



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 24 JUILLET, 1875.

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.

ED. CARON.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } **A**TTENDU, que sous l'autorité de Notre Province de Québec, passé dans la trente-deuxième année de Notre Règne, intitulé : "Acte concernant les Magistrats de District en cette Province," tel que modifié par un autre acte de la même Législature, passé dans la trente-septième année de Notre Règne, chapitre huitième, le Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec, a, par et avec l'avis du Conseil Exécutif de notre dite Province, jugé à propos d'établir une Cour de Magistrat à Maniwaki, dans le comté d'Ottawa, dans Notre dite Province de Québec ;

A CES CAUSES, Nous décrétons et ordonnons par les présentes qu'une Cour de Magistrat sera et est établie à Maniwaki susdit, dans le dit comté d'Ottawa, et que trois termes de la dite COUR DE MAGISTRAT pour le COMTE D'OTTAWA, à MANIWAKI, seront tenus aux époques suivantes, savoir : du VINGT-CINQUIÈME au VINGT-SEPTIÈME jour du mois de MAI, et du TREIZIÈME au QUINZIÈME jour de chacun des mois d'AOUT et de DECEMBRE, ces jours inclusivement, chaque année.

De tout ce que dessus, tous nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 24th JULY, 1875.

Proclamation.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.

ED. CARON.

[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

L. RUGGLES CHURCH, } **W**HEREAS under the authority of an Act of the Legislature of Our Province of Quebec, passed in the thirty-second year of Our Reign, intituled : "An Act respecting District Magistrates in this Province," as amended by another act of the same Legislature, passed in the thirty-seventh year of Our Reign, chaptered eighth, the Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec, by and with the advice of the Executive Council of the said Province, deemed it expedient to establish a Magistrate's Court at Maniwaki, in the county of Ottawa, in Our said Province of Quebec ;

NOW KNOW YE, That we do hereby declare and order that a Magistrates Court shall be and it is hereby established at Maniwaki, in the said county of Ottawa, and that three terms of the said MAGISTRATES COURT, for the COUNTY of OTTAWA, at MANIWAKI, shall be held as follows, to wit : from the TWENTY-FIFTH to the TWENTY-SEVENTH days of the month of MAY, and from the THIRTEENTH to the FIFTEENTH days of each of the months of AUGUST and DECEMBER, these days inclusive, in each year.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-ET-UNIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la trente-neuvième.

(Par ordre,)

C. B. DE BOUCHERVILLE,

Secrétaire.

3825

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
(L. S.)

ED. CARON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :
PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Province de Québec, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, convoquons par ces présentes l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et la sommons de se réunir en Notre Cité de Québec, en Notre dite Province, MARDI, le TROISIÈME jour du mois d'AOUT, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le Conseil Législatif de Notre dite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable RENE-EDOUARD CARON, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province ce SEPTIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-quinze, et de Notre Règne la trente-huitième,

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

1819 16

Avis du Gouvernement.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 21 juillet, 1875.

Erection et annexion de municipalités scolaires.

Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR a bien voulu, par un ordre en conseil du 16 juillet courant, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 30 clause du chap. 15 des statuts refondus du Bas-Canada :

1. Séparer du village de Saint-Henri, dans le comté d'Hochelaga, le territoire ci-après décrit, et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Village Delisle, savoir : borné au sud par le canal Lachine, à l'est par les limites de la cité de Montréal, au nord par la rue Dorchester, à l'ouest par une ligne partant du dit canal Lachine, passant par le milieu de la rue Atwater, et se prolongeant jusqu'à la rue Dorchester ; ce même territoire devant être reconnu comme paroisse religieuse, sous le nom de *Sainte-Cunégonde*.

2. Séparer des cantons de Leeds et Nelson, dans le comté de Mégantic, les territoires ci-après décrits, pour les annexer à Sainte-Agathe No. 1, dans le comté de Lotbinière, pour les fins scolaires, savoir : la partie du canton Nelson qui se trouve à l'est de la rivière Palmer, dans les seizième, quinzième et qua-

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province of Québec, this TWENTY-FIRST day of JULY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-ninth year of Our Reign.

By command,

C. B. DE BOUCHERVILLE,

Secretary.

3826

CANADA,
PROVINCE OF QUEBEC,
(L. S.)

ED. CARON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come—GREETING :
A PROCLAMATION.

KNOW YE, that We being desirous and resolved, as soon as may be, to meet Our People of Our Province of Québec, and to have their advice in Parliament, do hereby, by and with the advice of Our Executive Council of Our said Province, summon and call together the Legislative Assembly of Our said Province, to meet at Our City of Québec, in Our said Province, on TUESDAY, the THIRD day of AUGUST next, then and there to have conference and treaty with the Great Men and Legislative Council of Our said Province.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Québec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable RENE EDOUARD CARON, Lieutenant-Governor of Our said Province of Québec.

At Our Government House, in Our City of Québec, in Our said Province, this SEVENTH day of JUNE, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy-five, and in the thirty-eighth year of Our Reign.

By Command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.

1820

Government Notices.

MINISTRY OF PUBLIC INSTRUCTION,

Québec, 21st July, 1875.

Erection and annexion of school municipalities.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council of the 16th of July instant, and in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chapter fifteen of the consolidated statutes of Lower-Canada :

1. To detach from the village of Saint-Henri, in the county of Hochelaga, the territory hereinafter described, and to erect it into a school municipality under the name of "Delisle Village," to wit : bounded on the south by the Lachine canal, east by the limits of the city of Montreal, north by Dorchester street, west by a line starting from the said Lachine canal, passing along the middle of Atwater street, and prolonged to Dorchester street ; the same territory to be recognized as a religious parish under the name of *Sainte-Cunégonde*.

2. To separate from the townships of Leeds and Nelson, in the county of Mégantic, the territory hereinafter described, to annex the same to Sainte-Agathe No. 1, in the county of Lotbinière, for school purposes, to wit : that part of township Nelson which lies east of the river Palmer, in the sixteenth, fifteenth

torzième rangs; la partie du canton de Leeds située dans les sixième et septième rangs, depuis la ligne est jusqu'au No. huit inclusivement.

3823

Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, daté le 14^{ème} jour de juillet 1875, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 16 de juillet, 1875.

No. 214.

Au sujet de nommer une Banque pour recevoir les dépôts judiciaires au lieu de la Banque Jacques-Cartier.

L'Honorable Trésorier de la Province, dans un rapport daté le treizième jour de juillet courant (1875), expose que, en conséquence de la suspension de paiement, par la Banque Jacques-Cartier, des dépôts judiciaires et autres, au gouvernement, il est nécessaire qu'une autre Banque lui soit substituée pour le district de Montréal, pour y faire les dépôts judiciaires et autres.

C'est pourquoi l'Honorable Trésorier recommande que, à l'avenir, pour le district de Montréal, les dépôts judiciaires de la cour supérieure, de la cour de circuit pour le district, et des cours de circuit, des comtés de Vaudreuil, Soulange et Verchères respectivement, soient faits à la Banque de Montréal, en la ville de Montréal, et que le gérant, le caissier et l'agent de la dite Banque soient nommés ses agents, (l'Hon. Trés.), conformément à l'ordre en conseil du vingt-troisième jour de février mil huit cent soixante-et-douze (1872), sous l'autorisation de l'acte provincial, 35 Vict., chap. 5, et ses amendements, et qu'avis de ce changement soit publié dans la *Gazette Officielle* de Québec, en la manière ordinaire.

Le comité concourt dans le précédent rapport et le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,

FELIX FORTIER,

G. C. E.

3829

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1353.) AVIS.

En conformité de la 9^e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les concessions de terres ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Cranbourne.

(1^{er} rang.)

Concession du lot No. 10, faite à Hugh Hanna.

Concession du lot No. 11, faite à John Synnott.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire

Québec, 17 juillet, 1875.

3741

Avis public est par le présente donné qu'en vertu de "l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social," des lettres-patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du quinzième jour du mois de juillet courant, incorporant Louis Molleur, fils, écuyer, bourgeois, Théophile Arpin, écuyer, commerçant, Isaac Coote, écuyer, bourgeois, Joseph Edouard Clément, écuyer, marchand, Jacques Emerie Molleur, écuyer, marchand, Emilien Zéphirin Paradis, écuyer, avocat, James Macpherson, écuyer, marchand, Arcade Decelles, écuyer, marchand, Félix Gabriel Marchand, écuyer, notaire, Eugène Archambeault, écuyer, notaire, Léonard Jones, écuyer, commerçant, Jean-Baptiste Boissonneau, écuyer, courtier, Joseph Pierre Careau, écuyer, avocat, Alexis Bertrand, écuyer, commerçant, Jean-Baptiste Gauthier, hôtelier, Joseph Moreau, écuyer, marchand, J. H. Frénière, clerc de marché, Amable Davignon, écuyer, marchand, J. B. E. Bernier, commis, Moïse Kégle, écuyer, marchand-tailleur, J. T. et C. H. Roy, agents généraux, F. Monnet, écuyer, bourgeois, Modeste Guillet, chapelier, C. H. Côté, écuyer, marchand, Louis Ant. Mayrand, marchand de bois, E. R. Smith, imprimeur, Narcisse Bousquet, commis, Olivier Paquin, cordonnier, Antoine Soutière, commerçant, Joseph Chartier, commis, Léon Hamel, fils, commis, C. H. Bessette, teneur de livre, Hypolite Moreau, écuyer, médecin, William Coote, manufacturier, Léon Rousseau, tanneur, Cyprien Latour, forgeron, Pierre Audelin, charretier, Charles Langelier, écuyer,

and fourteenth ranges; that part of the township of Leeds which lies within the sixth and seventh ranges; from the eastern alignment to the No. eight inclusively.

3824

Copy of a report of a Committee of the Honorable the Executive Council, dated the 14th July, 1875, approved by the Lieutenant-Governor, on the 16th July, 1875.

No. 214.

On the appointment of a Bank for judicial deposits, in the place of the Jacques-Cartier Bank.

The Honorable the Treasurer of the Province, in a report, dated the thirteenth of July instant, (1875), sets forth, that in consequence of the suspension of payment, by "La Banque Jacques-Cartier," of deposits judicial and general to the government, it is necessary that another Bank should be substituted for the district of Montreal, in which judicial and other deposits may be made.

The Honorable Treasurer, therefore, recommends that for the district of Montreal, judicial deposits should hereafter be made for the superior court, district circuit court and circuit court, for the counties of Vaudreuil, Soulanges and Verchères respectively, in the Bank of Montreal, in the city of Montreal, and that the manager, cashiers and agents of the said Bank, be appointed as his, (the Hon. Treas.), agents, as contemplated in the order in council, dated February, the twenty-third, eighteen hundred and seventy-two, (1872), under the authority of the Provincial Act, 35 Vict., cap. 5, and amendments thereto, and that notice of the change be given in the *Quebec Official Gazette*, in the usual manner.

The committee concur in the foregoing report and submit the same for the Lieutenant-Governor's approval.

Certified,

FELIX FORTIER,

Clk. E. C.

3830

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1353.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the quit-rents of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto:

Township Cranbourne.

(1st range.)

Quit-rent of lot No. 10, made to Hugh Hanna.

Quit-rent of lot No. 11, made to John Synnott.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissioner.

Quebec, 17th July, 1875.

3742

Public notice is hereby given that under the "joint stock companies incorporation act," letters-patent have issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the fifteenth day of July instant, incorporating Louis Molleur, fils, esquire, gentleman, Théophile Arpin, esquire, trader, Isaac Coote, esquire, gentleman, Joseph Edouard Clément, esquire, trader, Jacques Emery Molleur, esquire, trader, Emilien Zéphirin Paradis, esquire, advocate, James Macpherson, esquire, trader, Arcade Decelles, esquire, trader, Félix Gabriel Marchand, esquire, notary, Eugène Archambeault, esquire, notary, Léonard Jones, esquire, trader, Jean-Baptiste Boissonneau, esquire, broker, Joseph Pierre Careau, esquire, avocat, Alexis Bertrand, esquire, trader, Jean-Baptiste Gauthier, hotelkeeper, Joseph Moreau, esquire, trader, J. H. Frénière, market clerk, Amable Davignon, esquire, trader, J. B. E. Bernier, clerk, Moïse Kégle, esquire, merchant-tailor, J. T. & C. H. Roy, general agents, F. Monnet, esquire, gentleman, Modeste Guillet, hatter, C. H. Côté, esquire, merchant, Louis Ant. Mayrand, lumber merchant, E. R. Smith, printer, Narcisse Bousquet, clerk, Olivier Paquin, shoemaker, Antoine Soutière, trader, Joseph Chartier, clerk, Léon Hamel, fils, clerk, C. H. Bessette, bookkeeper, Hypolite Moreau, esquire, physician, William Coote, manufacturer, Léon Rousseau, tanner, Cyprien Latour, blacksmith, Pierre Audelin, carter, Charles Langelier, esquire, trader, Louis Decelles, esquire, trader, Louis Côté, clerk, Jean-Baptiste Grégoire, hotelkeeper, Isaac Bour-

marchand, Louis Decelles, écuyer, négociant, Louis Côté, commis, Jean-Baptiste Grégoire, hôtelier, Isaac Bourguignon, imprimeur, W. A. Marchand, écuyer, registraire, Julien Boudreau, boucher, Jean-Baptiste Audet, boulanger, Henry Howard, écuyer, médecin, Modeste Chaput, commis, Joseph Lord, commis, Thomas Sheridan, écuyer, bourgeois, Jean-Baptiste Dubois, boucher, Léandre Lareau, fondeur, Joseph Langlois, menuisier, Napoléon Richard, cultivateur, Jules Quesnel, écuyer, marchand, Boyer & Sené, cordonniers, Delphice Brossard, jardinier, F. H. Marchand, écuyer, protonotaire, Etienne Guillot, géolier, Dame Ve. E. A. Plante, Amable Bisailon, hôtelier, Emilien Roy, écuyer, marchand, Théophile Boudreau, journalier, François Auclair, maçon, Antoine Dupuis, menuisier, Benjamin Prévost, menuisier, Charles O. Gervais, commis, Charles Thomas Charbonneau, écuyer, notaire, Jules Lefebvre, cardeur, Pierre Gadbois, menuisier, Louis Gonzague Dubois, charretier, Narcisse Marien, boucher, Louis Bousquet, commerçant, Edouard Poutre, sellier, Jacques Lamarre, maçon, Edmond Lheureux, menuisier, Gédéon Trahan, voiturier, Albert Mochon, entrepreneur, Joseph Molleur, fils, comptable, Jean Horace Bissonnette, commis, tous de la ville de Saint-Jean; Narcisse Prairie, cultivateur, de Lacadie, et Alfred Bissonnette, cordonnier, des Etats-Unis, tous sujets de Sa Majesté de naissance ou par naturalisation, dans le but de faire l'exploitation de la cordonnerie et de diverses autres branches d'industrie manufacturière, sous le nom de "Compagnie Manufacturière de Saint-Jean," avec un fonds social s'élevant en totalité à quatre-vingt-mille piastres, divisé en seize cents parts de cinquante piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce seizième jour de juillet mil huit cent soixante-et-quinze.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
Secrétaire.

3759

PROVINCE DE QUEBEC,
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds sociale; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage d'un township, ligne ou concession; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande,—comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle*, et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la

guignon, printer, W. A. Marchand, esquire, registrar, Julien Boudreau, butcher, Jean-Baptiste Audet, baker, Henry Howard, esquire, physician, Modeste Chaput, clerk, Joseph Lord, clerk, Thomas Sheridan, esquire, gentleman, Jean-Baptiste Dubois, butcher, Léandre Lareau, founder, Joseph Langlois, carpenter and joiner, Napoléon Richard, farmer, Jules Quesnel, esquire, trader, Boyer & Sené, shoemakers, Delphice Brossard, gardener, F. H. Marchand, esquire, prothonotary, Etienne Guillot, gaoler, Mrs. widow E. A. Plante, Amable Bisailon, hotelkeeper, Emilien Roy, esquire, trader, Théophile Boudreau, laborer, François Auclair, mason, Antoine Dupuis, carpenter and joiner, Benjamin Prévost, carpenter and joiner, Charles O. Gervais, clerk, Charles Thomas Charbonneau, esquire, notary, Jules Lefebvre, carder, Pierre Gadbois, carpenter and joiner, Louis Gonzague Dubois, carter, Narcisse Marien, butcher, Louis Bousquet, trader, Edouard Poutre, harness maker, Jacques Lamarre, mason, Edmond Lheureux, carpenter and joiner, Gédéon Trahan, carriage maker, Albert Mochon, contractor, Joseph Molleur, fils, accountant, Jean Horace Bissonnette, clerk, all of the town of Saint-Johns; Narcisse Prairie, farmer, of Lacadie, and Alfred Bissonnette, shoemaker, residing in the United States, all subjects of Her Majesty by birth or naturalization, for the purpose of manufacturing boots and shoes, and of carrying on different other branches of manufacturing industry, by the name of "Compagnie Manufacturière de Saint-Jean," with a total capital stock of eighty thousand dollars, divided into sixteen hundred shares of fifty dollars each.

Dated at the office of the secretary of the Province of Quebec, this sixteenth day of July, one thousand eight hundred and seventy-five.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
Secretary.

3760

PROVINCE OF QUEBEC,
PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time

même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier, Conseil Législatif.

26 1821

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Avis Divers.

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

Avis public est par les présentes donné, que sous un mois après la dernière publication du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après nommées pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une chartre, constituant eux et les autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.)

Le nom proposé de la compagnie est : La compagnie manufacturière de Saint-Zotique.

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est de poursuivre des affaires de manufacture générale, en bois, de toute description ; et aussi pour faire fonctionner une fonderie pour la manufacture de poêles et autres ouvrages en fonte.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera au village Saint-Zotique, dans la paroisse Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, district de Montréal.

Le montant du fonds social de la dite compagnie est de dix mille piastres.

Le nombre d'actionnaires est de deux cents, et le montant de chaque action est de cinquante piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont : Gaspard Benoit, entrepreneur, Joseph Louis Barré, bourgeois, Dame Marie Olivine Sainte-Marie, épouse séparée quant au biens du dit Joseph Louis Barré, et autorisée à l'effet des présentes, François-Xavier L. Vézina, prêtre, Olivier François Prieur, marchand, Joseph Edouard Gourdeau, bourgeois, Jean-Baptiste Elie, jr., cultivateur, Joseph Lalonde, bourgeois, Jean-Baptiste Cuillierier, bourgeois, Julien Giroux, cultivateur, François Prieur, cultivateur, tous de la dite paroisse Saint-Zotique ; Cyprien Gélinas, marchand, William Duckett, marchand, tous deux du village de Coteau Landing ; Joseph Henry Wilson, marchand, George Hyacinthe Dumesnil, notaire, tous deux de la cité de Montréal, et Gédéon Beauvais, commerçant, de Collins Bay, dans la province d'Ontario.

Les noms des premiers directeurs sont les dits Joseph Louis Barré, François-Xavier L. Vézina, Olivier François Prieur, Cyprien Gélinas et Gaspard Benoit, qui sont tous sujets nés de Sa Majesté et résidant dans la province de Québec.

Pour les requérants.

J. A. LEGRIS, N. P.

Saint-Zotique, 20 mai, 1875.

3719

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. } No. 2356.

Sarah Loughry, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de Alphonse Barbeau, commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à ester en jugement,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Alphonse Barbeau, commerçant, du même lieu, Défendeur.

La demanderesse, a ce jour, institué une action en séparation de biens contre le Défendeur, son époux.

DORION & GEOFFRION,

Procureurs de la dite Dame Sarah Loughry.

Montréal, 7 juin, 1875.

3745

and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clerk, Legislative Council.

1822

G. M. MUIR,
Clerk, Legislative Assembly.

Miscellaneous Notices.

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic under the provisions of 'The joint stock companies incorporation act.'

The proposed name of the company is 'The Saint-Zotique manufacturing company.'

The object for which the incorporation is sought, is for carrying on a general manufacturing business in wood works of every description ; and also for the working of a casting house to make stoves and other articles of cast iron.

The principal place of business of the said company will be at the village Saint-Zotique, in the parish of Saint-Zotique, in the county of Soulanges, district of Montreal.

The amount of the capital stock of the said company is ten thousand dollars.

The number of shares is two hundred, and the amount of each share is fifty dollars.

The names, places of residence and occupation of the applicants are : Gaspard Benoit, contractor, Joseph Louis Barré, gentleman, Dame Marie Olive Sainte-Marie, wife separated as to property of said Joseph Louis Barré, and specially authorized to the effect hereof, François-Xavier L. Vézina, priest, Olivier François Prieur, trader, Joseph Edouard Gourdeau, gentleman, Jean-Baptiste Elie, jr., farmer, Joseph Lalonde, gentleman, Jean-Baptiste Cuillierier, gentleman, Julien Giroux, farmer, François Prieur, farmer, all of the said parish of Saint-Zotique, Cyprien Gélinas, trader, William Duckett, trader, both of the village of Coteau Landing, Joseph Henry Wilson, trader, George Hyacinthe Dumesnil, notary, both of the city of Montreal, and Gédéon Beauvais, trader, of Collins Bay, in the province of Ontario.

The names of the first directors are the said Joseph Louis Barré, François-Xavier L. Vézina, Olivier François Prieur, Cyprien Gélinas and Gaspard Benoit, who are all subjects of Her Majesty by birth, and are residing in the province of Quebec.

For the Petitioners.

J. A. LEGRIS, N. P.

Saint-Zotique, 20th May, 1875.

3740

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Montreal. } No. 2356.

Sarah Loughry, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wife of Alphonse Barbeau, of the same place, trader, and duly authorized to ester en jugement,

Plaintiff ;

vs.

The said Alphonse Barbeau, of the same place, trader, Defendant.

Plaintiff hath, this day, instituted an action en séparation de biens, against the Defendant, her husband.

DORION & GEOFFRION,

Attorneys for said Sarah Loughry.

Montreal, 7th June, 1875.

3746

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'il sera fait application au Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, pour demander une charte pour la formation d'une compagnie manufacturière par Louis Molleur, fils, président de la Banque de Saint-Jean, Alexandre Dufresne, maire de la ville d'Iberville; J. Emery Molleur, marchand de la ville de Saint-Jean; Théophile Roy, marchand de la ville d'Iberville; Joseph Bessette, manufacturier de moulins à battre de la ville d'Iberville; Octave Cyr, de la ville d'Iberville, commerçant; Timothé Nadeau, commerçant d'Iberville; Pierre Huot, navigateur d'Iberville; Eusèbe Fréchette, cultivateur de la paroisse de Saint-Grégoire le Grand, et autres, dont les noms suivent :

Sous le nom collectif de compagnie manufacturière d'Iberville, pour manufacturer des étoffes en laine, dans le district d'Iberville, et y avoir son principal lieu d'affaires dans la ville d'Iberville.

Le capital collectif sera de quatre-vingt mille piastres, en mille six cents actions de cinquante piastres.

Les requérants sont les directeurs provisoires nommés par les actionnaires, dans une assemblée régulièrement convoquée à cet effet, et tous sujets anglais par naissance.

PUBLIC NOTICE is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to the Lieutenant-Governor of the province of Quebec, for a charter to incorporate a manufacturing company by Louis Molleur, junior, president of the bank of Saint-John's; Alexander Dufresne, mayor of the town of Iberville; J. Emery Molleur, merchant, of the town of Iberville; Joseph Bessette, threshing machine manufacturer, of the town of Iberville; Octave Cyr, trader of Iberville; Timothé Nadeau, trader, of Iberville; Pierre Huot, navigator of Iberville; and Eusèbe Fréchette, farmer, of the parish of Saint-Grégoire le Grand, and others whose names follow :

Under the corporate name of the Iberville Manufacturing Company, to manufacture linen stuffs, in the district of Iberville, and to have its principal place of business in the town of Iberville.

The capital stock to be eighty thousand dollars, in sixteen hundred shares of fifty dollars each.

The petitioners are the provisional directors appointed by the shareholders, at a meeting regularly called for that purpose, and they are all British subjects by birth.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS au montant capital de la Compagnie Manufacturière d'Iberville.

LIST OF SUBSCRIBERS to the stock of the Iberville Manufacturing Company.

NOMS ET PRÉNOMS. NAMES AND SURNAMES.	QUALITÉ. OCCUPATION.	RÉSIDENCE. RESIDENCE.	Nombre de parts. No. of Shares.	Montant souscrit. Amount subscribed.	Montant payé Amount paid up
Louis Molleur, fils.....	Caissier, Banque—Cashier.....	St. Jean.	100	\$5000	\$500 00
Alexandre Dufresne.....	Maire—Mayor, Iberville.....	Iberville.	20	1000	100 00
Théophile Roy.....	Marchand—Merchant.....	do	10	500	50 00
Pierre Huot, père.....	Navigateur—Navigator.....	do	10	500	75 00
Pierre Huot, fils.....	do do.....	do	2	100	15 00
J. E. S. Bessette.....	Manufacturier—Manufacturer.....	do	20	1000	100 00
Nazaire Charpentier.....	Boucher—Butcher.....	do	5	250	25 00
Etienne Lacaille.....	do do.....	do	4	200	20 00
Toussaint Huot.....	Commerçant—Trader.....	do	4	200	20 00
François X. Séguin.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	6	300	30 00
Edouard Menard.....	Boucher—Butcher.....	do	2	100	10 00
Adolphe Goyette.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Antoine Normandin.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Adolphe Normandin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Pierre Grisé, fils.....	do do.....	do	6	300	45 00
François Bonneau.....	Bourgeois—Gentleman.....	do	20	1000	100 00
Godelroy Goyette.....	Commerçant—Trader.....	do	2	100	10 00
Louis Couture, père.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Adolphe Normandin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Joseph Comeau.....	Médecin—Physician.....	do	3	150	15 00
J. B. H. Beauregard.....	Notaire—Notary.....	do	2	100	10 00
Alphège Boivin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Edouard Blais.....	Maçon—Mason.....	do	4	200	30 00
Alexandre Foran, père.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Joachim Bernard, fils.....	do do.....	do	4	200	20 00
Théodule Dextras.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Charles Foran.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Olivier Goyette.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Edouard Bessette, fils d'Edouard.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Honoré Gervais.....	Mouleur—Miller.....	do	2	100	10 00
J.-Bte. Benjamin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Médard Brunel.....	Maçon—Mason.....	do	3	150	15 00
Zéphirin Brunel, fils Médard.....	do do.....	do	1	50	5 00
Moïse Palenaude.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Joseph Labelle.....	Boulangier—Baker.....	do	6	300	30 00
Joseph Mochon, fils.....	Navigateur—Navigator.....	do	2	100	10 00
Alphée Létourneau.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Denis Doody.....	Voiturier—Wheel-wright.....	do	1	50	5 00
James Doody.....	do do.....	do	1	50	5 00
Marcel Rouleau.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	7 50
Théodore Joubert.....	do do.....	do	2	100	10 00
Gédéon Duquet.....	Bourgeois—Gentleman.....	do	1	50	5 00
Pierre Bilodeau.....	do do.....	do	2	100	10 00
Edouard Boivin.....	Menuisier—Joiner.....	do	1	50	5 00
Octave Cyr.....	Commerçant—Trader.....	do	20	1000	100 00
Joseph Lalanne.....	Bourgeois—Gentleman.....	do	10	500	50 00
Timothé Nadeau.....	Commerçant—Trader.....	do	10	500	50 00
François X. Giaré.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
Pierre Goyette.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00

NOMS ET PRÉNOMS. NAMES AND SURNAMES.	QUALITÉ. OCCUPATION.	RÉSIDENCE. RESIDENCE.	Nombre de parts. No. of Shares.	Montant souscrit. Amount subscribed.	Montant payé. Amount paid up
E. N. Chevalier	Médecin—Physician	Iberville.	5	\$250	\$25 00
David Fréchette	Commerçant—Trader	do	10	500	50 00
Jacques Mercier	Hôtelier—Hotel-keeper	do	2	100	10 00
Honoré Massé	Menuisier—Joiner	do	1	50	5 00
Isaïe Hébert	Journalier—Laborer	do	1	50	5 00
Joseph Desroches	Charretier—Carter	do	1	50	7 50
Joseph Normandin	Menuisier—Joiner	do	2	100	10 00
Mathias Bessette, fils	do do	do	2	100	10 00
Etienné Ménard	Commerçant—Trader	do	2	100	10 00
Eusèbe Dannay	do do	do	3	150	15 00
Vincent Thuot, fils	Charretier—Carter	do	10	500	50 00
Joseph Messier	Maçon—Mason	do	10	500	75 00
Raphaël Marengo	Peintre—Painter	do	2	100	10 00
Urgèle Labelle	Boulangier—Baker	do	2	100	10 00
Joseph Foran	Rentier—Gentleman	do	4	200	30 00
Pierre Choquet	do do	do	4	200	20 00
Albert Bigonnèze	Cultivateur—Farmer	St. Athanase.	2	100	10 00
J.-Bte. Gosselin	Charretier—Carter	St. Jean.	1	50	5 00
Paul Rougier	Journalier—Laborer	Iberville.	2	100	10 00
Cyrille Patenaude	Hôtelier—Hotel-keeper	do	10	500	50 00
Joseph Barrière	Rentier—Gentleman	do	4	200	20 00
George Loisel	Cordonnier—Shoemaker	do	1	50	5 00
Toussaint Prévôt	Journalier—Laborer	do	2	100	10 00
Edouard Chevalier, fils	do do	do	2	100	15 00
J.-Bte. Goyette, fils Joseph	do do	do	1	50	5 00
Arthur E. Morphy	Etudiant—Student	do	1	50	5 00
Marcel Balthazar	Journalier—Laborer	do	1	50	5 00
Edouard Boivin, fils Edouard	do do	do	1	50	5 00
Joseph Ouimet, fils Pierre	Cultivateur—Farmer	St. Athanase.	5	250	25 00
Joseph Loisel	Hôtelier—Hotel-keeper	Iberville.	4	200	20 00
Louis Barris	Commerçant—Trader	do	2	100	10 00
Isaïe Chevalier	Mouleur—Miller	do	1	50	5 00
Edouard Nolin	Cultivateur—Farmer	St. Athanase.	2	100	10 00
Pierre Nadeau	Journalier—Laborer	Iberville.	1	50	5 00
Alexis Thuot, fils Vital	Navigateur—Navigator	do	1	50	5 00
Zéphirin Joubert	Cordonnier—Shoemaker	do	1	50	7 50
Michel Ouimet, fils Pierre	Menuisier—Joiner	St. Athanase.	4	200	20 00
Elie Phaneuf, fils	do do	Iberville.	1	50	5 00
Arthur Tétreault	Journalier—Laborer	do	6	300	30 00
Honoré Messier, fils Bazile	do do	do	2	100	15 00
Pierre Benoit	Voiturier—Wheelwright	do	2	100	10 00
Louis Grégoire	Charretier—Carter	do	2	100	10 00
Napoléon Bernard	Menuisier—Joiner	do	1	50	5 00
Jean-Baptiste Goyette	Hôtelier—Hotel-keeper	do	4	200	20 00
Toussaint Ménard	Cultivateur—Farmer	St. Athanase.	1	50	5 00
Pierre Mercier	Menuisier—Joiner	Iberville.	10	500	50 00
Félix Pigeon, fils	Cultivateur—Farmer	St. Athanase.	2	100	10 00
Joseph Marengo	Peintre—Painter	Iberville.	4	200	20 00
Charles T. Bélanger	Greffier—Clerk	do	2	100	10 00
T. L. Roy	Cultivateur—Farmer	St. Grégoire.	4	200	20 00
Simon Pepin	Maçon—Mason	Iberville.	2	100	10 00
Honoré Rémond	do do	do	2	100	10 00
Théophile Joubert	Journalier—Laborer	do	2	100	10 00
Raphaël Goyette	Commerçant—Trader	do	10	500	50 00
John Mounsey	Bourgeois—Gentleman	do	4	200	20 00
Olivier Bergeron	Cultivateur—Farmer	St. Athanase.	1	50	5 00
Edouard Charais	do do	do	1	50	5 00
Zotique Durocher	Manufacturier—Manufacturer	do	1	50	5 00
Ephrem Durocher	do do	do	1	50	5 00
J. B. Molleur	Commerçant—Trader	St. Jean.	20	1000	100 00
P. Beaudoin	Notaire—Notary	Iberville.	5	250	25 00
A. N. Charland	Avocat—Advocate	St. Jean.	10	500	50 00
E. Z. Paradis	do do	do	10	500	50 00
Joseph Boucher	Voiturier—Wheelwright	St. Athanase.	5	250	25 00
Alfred Goyette	Cultivateur—Farmer	do	2	100	10 00
Louis Barris	Rentier—Gentleman	Iberville.	1	50	5 00
Louis Biron	Mécanicien—Mechanic	do	2	100	10 00
Pierre Thuot, fils Vital	Navigateur—Navigator	do	2	100	10 00
Olivier Rives	Boulangier—Baker	do	2	100	10 00
Napoléon Lareau, fils Finau	Menuisier—Joiner	do	2	100	10 00
Vital Thuot, père	Navigateur—Navigator	do	4	200	20 00
Moïse Bessette	Maçon—Mason	do	1	50	5 00
Joseph Mailhot	do do	do	1	50	5 00
F. G. Marchand	Notaire—Notary	St. Jean.	20	1000	150 00
Théophile Arpin	Banquier—Banker	do	20	1000	100 00
Langelier & Decelles	Marchands—Merchants	do	10	500	50 00
James MacPherson	do do	do	4	200	20 00
J. P. Carreau	Avocat—Advocate	do	6	300	30 00
J. S. Messier	do do	do	1	50	5 00
Moïse Chartier	Hôtelier—Hotel-keeper	Iberville.	2	100	10 00

NOMS ET PREFOMS. NAME AND SURNAMES.	QUALITÉ. OCCUPATION.	RÉSIDENCE. RESIDENCE.	Nombre de parts. No. of Shares.	Montant souscrit. Amount subscribed.	Montant payé. Amount paid up.
Joseph Barrière, fils Etienne...	Navigateur—Navigator.....	Iberville.	4	\$200	\$20 00
Octave Jeté.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	10	500	50 00
Charles Boudreau, père.....	do do	do	2	100	10 00
Athanase Bessette, fils.....	do do	do	4	200	20 00
Théonas Auger.....	Marchand—Merchant.....	St. Grégoire.	2	100	10 00
J.-Bte. Chevalier, père.....	Rentier—Gentleman.....	St. Jean.	2	100	10 00
Amédée Bessette, fils Magloire..	Cultivateur—Farmer.....	St. Grégoire.	2	100	10 00
Pierre Lalanne	do do	do	10	500	50 00
Athanase Tarte, fils.....	do do	do	2	100	10 00
Théophile Moquin, fils.....	do do	do	1	50	5 00
Eusèbe Fréchette.....	do do	do	10	500	50 00
Narcisse Bessette, père.....	Rentier—Gentleman.....	do	8	400	100 00
Claver Bessette, fils Narcisse...	Cultivateur—Farmer.....	do	1	50	5 00
Godefroy Normandin.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	2	100	10 00
John McQuillen.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Nazaire Bessette.....	Cultivateur—Farmer.....	do	4	200	20 00
Maxime Lalanne.....	do do	do	2	100	10 00
Etienne Tarte, père.....	do do	do	2	100	10 00
François Béchard.....	do do	do	10	500	50 00
Marcel Monti, père.....	Rentier—Gentleman.....	do	10	500	75 00
Moïse Bessette, fils Magloire. .	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
Henry Callahan.....	do do	do	2	100	25 00
Emmanuel Dextras.....	Forgeron—Blacksmith.....	do	4	200	20 00
Damase Quintin, fils François..	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
Eusèbe Quintin, père.....	Rentier—Gentleman.....	do	4	200	20 00
Isaïe Poulin, fils de Franc.-X...	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	20 00
Norbert Choquet, fils.....	do do	do	1	50	5 00
Napoléon Carcagneau.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	25 00
Pierre Régnier.....	Percepteur—Teacher.....	Iberville.	4	200	20 00
Théodore Boivin.....	Menuisier—Joiner.....	St. Jean.	2	100	10 00
Colbert Grégoire.....	Charretier—Carter.....	Iberville	2	100	10 00
Albert Grégoire.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Magloire Nolin.....	Cultivateur—Farmer.....	St. Athanase.	2	100	10 00
Honoré Lareau.....	do do	do	1	50	5 00
Edouard Bessette, fils Colas....	do do	do	1	50	5 00
Solyme Dion, fils.....	do do	do	2	100	7 50
Alfred Laberge.....	Navigateur—Navigator.....	Iberville.	2	100	10 00
Antoine Goyette, fils Joseph....	do do	do	2	100	10 00
Honoré Bessette, fils Julien....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Louis Nadeau.....	Voiturier—Carrier.....	do	2	100	15 00
Thomas Connor.....	Contremaître—Foreman.....	do	3	150	15 00
Joseph Massé.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Alexandre Cyr, père.....	Commerçant—Trader.....	do	1	50	5 00
Alexandre Foran, fils.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Narcisse Bonneau.....	Journalier—Laborer.....	do	2	100	10 00
Isaïe Benjamin.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	15 00
Jules Lamoureux.....	Commerçant—Trader.....	St. Sébastien.	20	1000	100 00
Luc Lamoureux.....	do do	do	10	500	50 00
Felix Boivin.....	Cultivateur—Farmer.....	do	10	500	50 00
Edouard Laberge.....	Forgeron—Blacksmith.....	Iberville.	2	100	10 00
Calixte Comeau.....	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
Nazaire Berger.....	do do	St. Athanase.	1	50	5 00
Pierre Ménard, fils Charles.....	do do	do	1	50	5 00
Narcisse Marcoux.....	Commerçant—Trader.....	Iberville.	1	50	5 00
Joseph Bessette, fils Ed. Jul....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
François Poulain.....	do do	do	1	50	5 00
Edouard Lacroix.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	10 00
Joseph Roy.....	Navigateur—Navigator.....	do	1	50	5 00
Charles H. Bessette, fils Damase	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Calixte Goyette.....	Menuisier—Joiner.....	do	2	100	15 00
Solyme Bessette, fils Gédéon....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
Isaïe Bessette, fils de Gédéon...	do do	do	1	50	5 00
Pierre Théberge.....	Cultivateur—Farmer.....	Richelieu.	2	100	10 00
Damase Bessette.....	Ingénieur—Engineer.....	Iberville.	2	100	10 00
Louis Goyette, fils Amable.....	Journalier—Laborer.....	do	1	50	5 00
François-Xavier Giroux.....	Marchand—Merchant.....	St. Grégoire.	10	500	50 00
Isaïe Bernard.....	Menuisier—Joiner.....	Iberville.	1	50	7 50
A. L. Demers.....	Marchand—Merchant.....	St. Georges.	10	500	50 00
Charles Roy, père.....	Cultivateur—Farmer.....	do	4	200	20 00
J.-Bte. Simard, fils.....	do do	do	4	200	20 00
Lucien Roy.....	do do	do	4	200	20 00
Julien Boivin.....	do do	do	2	100	10 00
L. H. Trudeau.....	Notaire—Notary.....	do	2	100	10 00
Narcisse Demers, fils.....	Hôtelier—Hotel-keeper.....	do	2	100	10 00
Prudent Fortin.....	Cultivateur—Farmer.....	do	2	100	10 00
3757-58			866	\$43300	\$4627 50

L'ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après mentionnées pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte constituant elles et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être aussi créées en corps politique et incorporé, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est : La compagnie manufacturière de Pattyson.

L'objet pour lequel la dite incorporation est demandée est de manufacturer et de vendre certaines machines appelées Compositeur Pattyson et Distributeur Pattyson et les caractères pour servir avec les dites machines, suivant la combinaison de Pattyson.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de deux cent mille piastres, divisé en deux mille actions de cent piastres chacune.

Les noms, résidences et professions des requérants sont Charles Brooks, écuyer, de la ville de Sherbrooke susdit. William D. C. Pattyson et George Caswell, tous deux gentilhommes de Lennoxville, dans le canton d'Ascot, province de Québec, George H. Bradford, éditeur et imprimeur, Edward T. Brooks, avocat, Thomas Logan, fabricant de papier, Samuel J. Foss, gentilhomme, Thomas L. Morey, gentilhomme, Richard Smith, machiniste et William Farewell, fils, tous de la dite ville de Sherbrooke, tous sujets de Sa Majesté de naissance ou par naturalisation, et les dits W. D. C. Pattyson, Chs. Brooks, Thos. Logan, Samuel J. Foss, et Richard Smith seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

BROOKS & CAMIRAND,

Solliciteurs des requérants.

Sherbrooke, 21 juin, 1875.

3441 4

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature locale pour la province de Québec, pour amender l'acte maintenant en vigueur, donnant au conseil de ville le pouvoir de faire exécuter les règlements pour le feu et de supprimer les feux dans la cité de Montréal.

Montréal, 28 juin, 1875.

3453 3

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*
No. 35.

Dame Mary-Ann Morgan, de la cité et du district de Montréal, épouse de John Emerson, marchand de fruits, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

vs.

Le dit John Emerson, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été intentée ce jour, par la demanderesse en cette cause.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER.

Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 26 juin, 1875.

3459 4

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re : Dame Emma Barbeau et Charles E. Paquet, faillits.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par la majorité requise de leurs créanciers, et vendredi, le dix-septième jour de septembre prochain, (1875), ils s'adresseront à la dite cour, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,

Procureurs ad litem de

EMMA BARBEAU & CHARLES E. PAQUET.

Montréal, 21 juin, 1875.

3321 5

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant-Governor in council, by the persons hereinafter mentioned, for letters-patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company, to be thereby created a body corporate and politic under the provisions of the joint stock companies incorporation act.

The proposed name of the company is : The Pattyson Manufacturing Company.

The object for which incorporation is sought is for the purpose of manufacturing and selling certain machines and type, called Pattyson's Type Setter, Pattyson's Type Distributor, and type to be used in said machines, with Pattyson's combination.

The principal place of business of the said company will be the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François.

The amount of the capital stock of said company is to be two hundred thousand dollars divided into two thousand shares of one hundred dollars each.

The names, places of residence and occupations of the applicants are Charles Brooks, of the town of Sherbrooke aforesaid, esquire, William D. C. Pattyson and George Caswell, both of Lennoxville, in the township of Ascot and province of Québec, gentlemen, George H. Bradford, publisher and printer, Edward T. Brooks, advocate, Thomas Logan, paper manufacturer, Samuel J. Foss, gentlemen, Thomas L. Morey, gentleman, Richard Smith, machinist and William Farewell, the younger, all of said town of Sherbrooke. All of whom are subject of Her Majesty by birth or naturalization, and said W. D. C. Pattyson, Chs. Brooks, Thos. Logan, Samuel J. Foss and Richard Smith are to be the first directors of the said company.

BROOKS & CAMIRAND,

Solicitors for applicants.

Sherbrooke, 21st June, 1875.

3442

Public notice is hereby given that application will be made, at the next session of the local legislature for the province of Québec, to amend the act now in operation, conferring upon the city council, the power of administering the fire ordinances and suppression of fires in and for the city of Montréal.

Montréal, 28th June, 1875.

3454

Province of Québec, }
District of Montréal. } *In the Superior Court.*
No. 35.

Dame Mary-Ann Morgan, of the city and district of Montréal, wife of John Emerson, fruit dealer, of the same place, and duly authorized to ester in justice,

vs.

The said John Emerson, Defendant.
An action en séparation de corps et de biens, as to bed and board, has been instituted, to day, by plaintiff in this cause.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,

Attorneys for plaintiff.

Montréal, 26th June, 1875.

3460

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In re : Emma Barbeau & Charles E. Paquet, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the requisite majority of their creditors, and on Friday, the seventeenth day of September next, (1875), they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

LORANGER, LORANGER & PELLETIER,

Attorneys ad litem of

EMMA BARBEAU & CHARLES E. PAQUET.

Montréal, 21st June, 1875.

3222

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph K. Boswell, brasseur, de la cité de Québec, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé, dans son bureau, 4½, rue Saint-Valier, Québec, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par la proportion de ses créanciers, telle que requise par la loi; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lesquels dits trois jours expireront mercredi, le vingt-huitième jour de juillet, A. D., 1875, le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

PEMBERTON PATERSON,

Québec, 30 juin, 1875.

Syndic.
3493 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District et comté de Gaspé. }
Dans l'affaire de Mark Bunton, tant personnellement que comme faisant partie de la société Mark Bunton & Cie., failli.

Le seizième jour d'août prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MARK BUNTON,
Par L. G. HARPER,
Son procureur *ad litem*.

Percé, 23 juin, 1875.

3523 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Grenier, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le dixième jour d'août prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli, et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.
3699 2

Montréal, 9 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hubert Gravel, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le seizième jour d'août prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.
3697 2

Montréal, 13 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Paul Nadon, failli.

Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le dix-septième jour d'août prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,

Syndic officiel.

Montréal, 12 juillet 1875.

3701 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François Charbonneau, de la cité de Montréal, horloger et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph K. Boswell, of the city of Quebec, brewer, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has filed in my office, 4½, Saint-Valier street, Quebec, a deed of composition and discharge purporting to be executed by the proportion of his creditors, as required by law, that if no opposition is made to the said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday, the twenty-eighth day of July, A. D., 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

PEMBERTON PATERSON,

Quebec, 30th June, 1875.

Assignee.
3494

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District and county of Gaspé. }
In re: Mark Bunton, individually and as member of the firm of Mark Bunton & Co., an Insolvent.

On the sixteenth day of August next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MARK BUNTON,
Per L. G. HARPER,
His attorney *ad litem*.

Percé, 23rd June, 1875.

3524

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Grenier, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the tenth day of August, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.
3700

Montreal, 9th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hubert Gravel, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims, before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the sixteenth day of August next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.
3698

Montreal, 13th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Paul Nadon, an Insolvent.

I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the seventeenth day of August next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,

Official assignee.

Montreal, 12th July, 1875.

3702

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François Charbonneau, of the city of Montreal, watchmaker and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate

créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 749, rue Saint-Joseph, à Montréal, le vingt-septième jour de juillet courant, à dix heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.

Montréal, 12 juillet, 1875.

3695 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Rousseau, fils, fondateur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le vingt-huitième jour de juillet courant, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

WM. WALKER,
Syndic provisoire.

Québec, 12 de juillet, 1875.

3629 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh A. McKinley, épiciier et commerçant, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, samedi, le quatorzième jour d'août prochain, à onze heures, a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic

Montréal, 13 juillet, 1875.

3633 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O. O. Durocher, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au trente-unième jour de juillet courant, après lequel les dividendes seront payés, au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, bâtisse de la banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 14 juillet, 1875.

3635 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alexander Empey, John Johnston, Boulton Empey et Samuel Johnston, tous de la cité de Montréal, marchands et associés, faisant affaires à Montréal susdit, sous les noms et raison de Empey Johnston et Cie., faillis.

Je, soussigné, James Court, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 13 juillet, 1875.

3691 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Empey, Johnston & Cie., faillis.

Une assemblée des créanciers de cette faillite aura lieu à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour d'août prochain, à trois heures de l'après midi, pour décider de vendre tous les biens et effets de la dite faillite, en un seul lot, tel que pourvu par la section 41, de l'acte de faillite.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 14 juillet, 1875.

3693 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de B. F. Knight, failli.

Je, soussigné, Israël Wood, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont

to me, and his creditors are notified to meet at his place of business, No. 749, Saint-Joseph street, Montreal, the twenty-seventh day of July instant, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim assignee.

Montreal, 12th July, 1875.

3696

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Rousseau, jr., founder, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me; and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Saint-Peter street, Quebec, on Wednesday, the twenty-eighth day of July inst., at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

WM. WALKER,
Interim assignee.

Quebec, 12th July, 1875.

3630

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Hugh A. McKinley, grocer and trader, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Saturday, the fourteenth day of August next, at eleven o'clock, a. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 13th July, 1875.

3634

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of O. O. Durocher, of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the thirty-first day of July instant, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank buildings, corner of Notre-Dame and Saint-François-Xavier street.

JOHN WHYTE,
Assignee.

Montreal, 14th July, 1875.

3636

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alexander Empey, John Johnston, Boulton Empey and Samuel Johnston, all of the city of Montreal, merchants and co-partners, carrying on business at Montreal aforesaid, under the name and style of Empey, Johnston & Co., Insolvents.

I, the undersigned, James Court, of the City of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 13th July, 1875.

3692

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Empey, Johnston & Co., Insolvents.

A meeting of the creditors of this estate, will be held at my office, No. 22, Saint-John street, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of August next, at three o'clock afternoon, for directing the sale of the entire estate and effects of the said insolvent firm, in one lot, as provided under section 41, of the insolvent act.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 14th July, 1875.

3694

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of B. F. Knight, an Insolvent.

I, the undersigned, Israël Wood, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Credi-

priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir dans la Chambre de la Cour, Stanstead Plain, jeudi, le vingt-neuvième jour de juillet courant, à deux heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ISRAEL WOOD,

Syndic.

Stanstead, 13 juillet, 1875.

3631 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Damase Garon, marchand, de la ville de Saint-Ours, dans les comté et district de Richelieu, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant mercredi, le quatrième jour d'août prochain, A. D., 1875, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Montréal, 14 juillet, 1875.

3665 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Henry Bailey et George Oscar Bailey, marchands-épiciers, de la cité des Trois-Rivières, tant personnellement que comme ayant fait commerce en société aux Trois-Rivières, sous le nom et raison de "Bailey et Frère," faillis.

Je, soussigné, Joseph Lepage, de Québec, marchand, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont notifiés de me filer leurs réclamations sous un mois de cette date, et une assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, en la Basse-Ville de Québec, rue Saint-Jacques, le quatorzième jour d'août prochain, à une heure p. m., pour l'examen public des faillis et le règlement des affaires de la dite faillite en général. Les faillis sont par les présentes requis d'assister à la dite assemblée.

JOS. LEPAGE,

Syndic.

Québec, 14 juillet, 1875.

3655 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Angus D. Cameron, du village de Buckingham, dans les comté et district d'Ottawa, (lumberer) faiseur de chantiers, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Hull, le vingt-huitième jour de juillet, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

N. TETREAU,

Syndic provisoire.

Hull, 13 juillet, 1875.

3639 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Mathias Joanisse, du canton de Buckingham, dans les comté et district d'Ottawa, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du dit failli, dans le canton de Buckingham, le vingt-sixième jour de juillet courant, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

N. TETREAU,

Syndic provisoire.

Hull, 13 juillet, 1875.

3641 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jacob Rosenthal, de la cité de Montréal, manufacturier et commerçant, y faisant affaires au No. 81, rue Saint-Joseph, failli.

Je, soussigné, John Fulton, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont

tors are hereby requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at the court room, Stanstead Plain, on Thursday, the twenty-ninth day of July instant, at two o'clock p. m., for the purpose of ordering the affairs of the estate in general.

ISRAEL WOOD,

Assignee.

Stanstead, 13th July, 1875.

3632

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Damase Garon, merchant, of the town of Saint-Ours, in the county and district of Richelieu, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that the insolvent has filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Wednesday, the fourth day of August next, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Montreal, 14th July, 1875.

3666

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Henry Bailey and George Oscar Bailey, merchants, of Three-Rivers, both individually and as having carried on trade and business at Three-Rivers aforesaid, under the name, firm and style of "Bailey & Frère," Insolvents.

I, the undersigned, Joseph Lepage, of Québec, merchant grocer, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to meet at my office, in the Lower Town of Québec, Saint James street, on the fourteenth day of August next, at one o'clock p. m., for the public examination of the said insolvents and for the settlement of the business of the estate generally. The insolvents are also requested to attend the said meeting.

JOS. LEPAGE,

Assignee

Québec, 14th July, 1875.

3656

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Angus D. Cameron, of the village of Buckingham, in the county and district of Ottawa, lumberer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Hull, on the twenty-eighth day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

N. TETREAU,

Interim assignee.

Hull, 13th July, 1875.

3640

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Mathias Joanisse, of the township of Buckingham, in the county and district of Ottawa, merchant, an insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvent, in the township of Buckingham, on the twenty-sixth day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

N. TETREAU,

Interim assignee.

Hull, 13rd July, 1875.

3642

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Jacob Rosenthal, of the city of Montreal, manufacturer and trader, carrying on business at No. 81, Saint-Joseph street there, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fulton, accountant, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to lodge their claims before me within one month, and are notified to meet

notifiés de se réunir à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le trois d'août prochain, à onze heures du matin, pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

JOHN FULTON,
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 13 juillet, 1875.

3643 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Wm. McKerness, de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, failli.

A la réquisition de cinq créanciers, je convoque par le présent une assemblée des créanciers du failli, devant avoir lieu au bureau de MM. Wulff & Cie., 370, rue Saint-Paul, Montréal, mercredi, le vingt-huitième jour de juillet courant, à quatre heures p. m., pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

HERMANN E. C. VON BOKUM,
Syndic.

Montréal, 12 juillet, 1875.

3663 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de François-X. Bernard, tanneur, du village de Dunham, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Dunham susdit, mardi, le vingt-septième jour de juillet courant, à onze heures A. M., pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

M. O. HART,
Syndic provisoire.

Frelighsburg, P. Q., 14 juillet, 1875.

3717 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } Dans la cour Supérieure.
District de Bedford. }

Dans l'affaire de Joseph Gonzague Masse, failli.

Jeudi, le neuvième jour du mois de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH GONZAGUE MASSE,
par A. D. GIRARD,
Son procureur ad litem.

Sweetsburgh, 14 juillet, 1875.

3711 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Gauthier et George Théophile Mayrand, tous deux des cité et district de Montréal, marchands et commerçants, tant individuellement que faisant affaires ensemble, en société, à Montréal susdit, sous les nom et raison de Gauthier, Mayrand & Cie., faillis.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisse d'Echange des Marchands, en la cité de Montréal, mercredi, le dix-huitième jour d'août A. D., 1875, à onze heures du matin, pour l'examen public des faillis, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont notifiés d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 12 juillet, 1875.

3683 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Olivier Lafond, commerçant, de la paroisse de Saint-Paulin, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, au domicile du failli, à Saint-Paulin, lundi, le vingt-six juillet courant, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

F. X. LAMBERT,
Syndic provisoire.

Rivière-du-Loup, 6 juillet, 1875.

3621 2

at my office, No. 43, Saint-François-Xavier street, Montreal, on Tuesday, the third August next, at eleven o'clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

JOHN FULTON,
Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 13th July, 1875.

3644

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Wm. McKerness, of the parish of Sainte-Marie de Monnoir, an Insolvent.

At the requisition of five creditors, I hereby call a meeting of the creditors of the insolvent, to be held at the office of Messrs Wulff & Co., 370, Saint-Paul street, Montreal, on Wednesday, the twenty-eighth day of July instant, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

HERMANN E. C. VON BOKUM,
Assignee.

Montreal, 12th July, 1875.

3664

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of François-X. Bernard, of the village of Dunham, P. Q., tanner, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in Dunham, P. Q., on Tuesday, the twenty-seventh day of July instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

M. O. HART,
Interim Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 14th July, 1875.

3718

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Bedford. }

In the matter of Joseph Gonzague Masse, an Insolvent.

On Thursday, the ninth day of the month of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH GONZAGUE MASSE,
per A. D. GIRARD,
His attorney ad litem.

Sweetsburgh, 14th July, 1875.

3712

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Louis Gauthier and George Théophile Mayrand, both of the city and district of Montreal, merchants, traders, as well individually as carrying on business together in co-partnership at Montreal aforesaid, under the name, style and firm of Gauthier, Mayrand & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Wednesday, the eighteenth day of August, A. D., 1875, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, for the public examination of the insolvents, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 12th July, 1875.

3684

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Lafond, of the parish of Saint-Paulin, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at the insolvent's domicile, at Saint-Paulin, on Monday, the twenty-sixth day of July instant, at ten o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

F. X. LAMBERT,
Interim assignee.

River-du-Loup, 6th July, 1875.

3622

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Ovington Bryson, des cité et district de Montréal, marchands d'effets de cordonnerie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 506, rue Saint-Paul, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour d'août, A. D., 1875, à onze heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
3677 2

Montréal, 13 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Louis Joseph Massé, commerçant, de Saint-Césaire, failli.

Le deux novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LOUIS JOSEPH MASSÉ,
Par BOURGEOIS & MERCIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 6 juillet, 1875. 3623 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Joseph Gaudette, commerçant, de l'Ange-Gardien, failli.

Le deux novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu de l'acte susdit.

JOSEPH GAUDETTE.
Par BOURGEOIS & MERCIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 6 juillet, 1875. 3625 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edward Shaw, de la cité de Montréal, marchand de charbon, y faisant affaires sous les nom et raison de E. Shaw & Cie., commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le seizième jour d'août, A. D., 1875, à 4 heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 13 juillet, 1875. 3637 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dame Hanny Illofski, des cité et district de Montréal, marchande publique, épouse séparée de biens de Samuel Levy, du même lieu, écuyer, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de H. Levy & Cie., failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au deuxième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.
Montréal, 14 juillet, 1875. 3685 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Ford, des cité et district de Montréal, marchand de marchandises de fantaisie, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au deuxième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.
Montréal, 14 juillet, 1875. 3689 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of James Ovington Bryson, of the city and district of Montreal, dealer in shoemakers goods, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 506, Saint-Paul street, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of August, A. D., 1875, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
Montreal, 13th July, 1875. 3678

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. }

In the matter of Louis Joseph Massé, trader, of Saint Césaire, an Insolvent.

On the second day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LOUIS JOSEPH MASSÉ,
By BOURGEOIS & MERCIER,
His Attorneys *ad litem*.
Saint Hyacinthe, 6th July, 1875. 3624

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. }

In the matter of Joseph Gaudette, trader, of l'Ange-Gardien, an Insolvent.

On the second day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH GAUDETTE.
By BOURGEOIS & MERCIER,
His attorneys *ad litem*.
Saint-Hyacinthe, 6th July, 1875. 3626

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edward Shaw, of the city of Montreal, coal merchant, there carrying on business under the name and firm of E. Shaw & Co., trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Monday, the sixteenth day of August, A. D., 1875, at 4 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 13rd July, 1875. 3638

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Dame Hanny Illofski, of the city and district of Montreal, marchande publique, wife separated as to property of and from Samuel Levy, of the same place, esquire, doing business in Montreal aforesaid, under the firm and name of H. Levy & Co., an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the second day of August next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official assignee.
Montreal, 14th July, 1875. 3686

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Ford, of the city and district of Montreal, fancy goods dealer, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the second day of August next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official assignee.
Montreal, 14th July, 1875. 3690

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George I. Hubbard, des cité et district de Montréal, marchand opticien, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,

Syndic officiel.

Montréal, 14 juillet, 1875.

3687 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Peverly, fils, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le deuxième jour d'août prochain, à midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. WALKER,

Syndic provisoire.

Québec, 14 juillet, 1875.

3657 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Robertson et Rolph Dunn Robertson, faisant affaires sous le nom de Robertson & Cie., faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, rue Saint-Pierre, Québec, le deuxième jour d'août, 1875, à deux heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

WM. WALKER,

Syndic provisoire.

Québec, 13 juillet, 1875.

3659 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Léger dit Pariseau, de Lachine, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, Bâtisse d'Echange des Marchands, en la cité de Montréal, lundi, le deuxième jour d'août prochain, à trois heures p. m., pour autoriser le syndic à vendre en un lot tous les biens et effets, mobiliers et immobiliers du failli.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 14 juillet, 1875.

3679 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Willebrod Scott & Horace Champeau, de la cité de Montréal, marchands, tant individuellement que comme ayant fait des affaires ensemble, en société, sous le nom de Scott & Champeau, faillis.

Les créanciers des faillis sus-nommés sont par le présent notifiés qu'ils ont déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal, 14 juillet, 1875.

3681 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Isaie Nazaire Lamarre, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, en la cité de Montréal, en a chambre réservée pour les affaires de faillite, lundi, le deuxième jour d'août, A. D., 1875, à onze heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,

Syndic provisoire.

Montréal, 13 juillet, 1875.

3675 2

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS THERETO.

In the matter of George I. Hubbard, of the city and district of Montreal, optician trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the second day of August next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,

Official assignee.

Montreal, 14th July, 1875.

3688

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Peverly, jr., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Saint-Peter street, Quebec, on Monday, the second day of August next, at twelve o'clock noon, to receive statements of the affairs and to appoint an assignee.

WM. WALKER,

Interim assignee.

Quebec, 14th July, 1875.

3658

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Robertson and Rolph Dunn Robertson, carrying on business under the name of Robertson & Co., Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Saint-Peter street, Quebec, on the second day of August, 1875, at two o'clock P. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. WALKER,

Interim assignee.

Quebec, 13th July, 1875.

3660

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Charles Léger dit Pariseau, of Lachine, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, Merchant's Exchange Building, in the city of Montreal, on Monday, the second day of August next, at the hour of three o'clock p. m., to direct the assignee in the sale of the entire estate and effects of the insolvent, both real and personal in one lot.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 14th July, 1875.

3680

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Willebrod Scott & Horace Champeau, of the city of Montreal, merchants, as well individually, as having done business together in co-partnership, under the name of Scott & Champeau, Insolvents.

The creditors of the above named insolvents are hereby notified that they have deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of their creditors, representing three fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 14th July, 1875.

3682

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Isaie Nazaire Lamarre, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on Monday, the second day of August, A. D., 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,

Interim assignee.

Montreal, 13th July, 1875.

3676

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Lauzon & Bertrand, de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au trente-unième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, bâtisses de la banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

ROBERT KERR,

Syndic.
3707 2

Montréal, 15 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Florent Bocquet, de Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au trente-unième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés, au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, bâtisses de la Banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier.

JOHN WHYTE,

Syndic.
3709 2

Montréal, 15 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Kinahan, de West Farnham, P. Q., failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

M. O. HART,

Syndic.
3713 2

Frelighsburch, P. Q., 14 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Onésime Leblanc, commerçant de la paroisse de la Rivière-du-Loup (en haut,) failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, en sa demeure en la dite paroisse de la Rivière-du-Loup, le trente-unième jour de juillet courant, à dix heures du matin pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

F. X. LAMBERT,

Syndic.
3673 2

Rivière-du-Loup, 12 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Willard A. Wells, marchand, du village de Sweetsburgh, P. Q., faisant commerce et affaires, sous les nom et raison de W. A. Wells & Compagnie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Sweetsburgh, P. Q., lundi, le vingt-sixième jour de juillet courant, à une heure p. m., pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

M. O. HART,

Syndic provisoire

Frelighsburch, P. Q., 14 juillet, 1875. 3715 2

ACTE DE FAILLITE DE 1864.

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec. }

Dans l'affaire de Cornelius Corcoran, de Québec, failli.

Jeudi, le deuxième jour de septembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par THOMAS MOLONY,

Son procureur ad litem.

Québec, 12 juin, 1871.

3171 6

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Lauzon & Bertrand, of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the thirty-first day of July instant, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange bank buildings, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets.

ROBERT KERR,

Assignee.
3708

Montreal, 15th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Florent Bocquet, of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the thirty-first day of July instant, after which dividend will be paid, at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, Exchange Bank buildings, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets.

JOHN WHYTE,

Assignee.
3710

Montreal, 15th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Kinahan, of West Farnham, P. Q., an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

M. O. HART,

Assignee.
3714

Frelighsburch, 14th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Onésime Leblanc, of the parish of River-du-Loup (en haut), trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet at his residence, in the said parish of River-du-Loup, on the thirty-first day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

F. X. LAMBERT,

Assignee.
3674

River-du-Loup, 12th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Willard A. Wells, of the village of Sweetsburgh, P. Q., merchant, carrying on trade and business, under the name and style of W. A. Wells & Company, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in Sweetsburgh, P. Q., on Monday, the twenty-sixth day of July instant, at one o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

M. O. HART,

Interim Assignee.

Frelighsburch, P. Q., 14th July, 1875. 3716

INSOLVENT ACT OF 1864.

Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Québec. }

In the matter of Cornelius Corcoran, of Québec, an Insolvent.

On Thursday, the second day of September next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By THOMAS MOLONY,

His attorneys ad litem.

Québec, 12th June, 1875.

3172

Règle de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.
No. 333.

Patrick G. Carvill, de Liverpool, dans cette partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, et Thomas G. Barr, des cité et district de Montréal, marchands-associés, et faisant affaires comme tels, à Montréal, sous le nom de Carvill, Barr & Cie.,
Demandeurs;

vs.

Samuel Whitehouse, des cité et district de Montréal, ferblantier,
Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,

Shérif.
3749

Montréal, 17 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.
No. 460.

Samuel Moss, Hyam Moss, Jacob Moss and Joseph Moss, tous des cité et district de Montréal, marchands associés, y faisant affaires ensemble comme tels sous la raison de S. H. & J. Moss, Demandeurs;

vs.

John F. McCuaig, des cité et district de Montréal, expéditeur,
Défendeur.

Un bref de saisie-arrest a émané en cette cause.

C. A. LEBLANC,

Shérif.
3785

Montréal, 21 juillet, 1875.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Henri René, de la ville de Nicolet, district de Trois-Rivières, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, rue du Platon, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement contenant deux perches et quinze pieds de front sur cinq perches et quatorze pieds de profondeur, borné en front, au sud-est, par la rue Saint-Hyacinthe, en profondeur, au nord-ouest, par Théophile Désilets et Edward Beauchemin, d'un côté, au sud-ouest, par Augustin Dupuis, et de l'autre côté, au nord-est, par Jacques Frédéric Lacroix—avec une maison et autres dépendances dessus construites, étant le numéro 303 du cadastre de Nicolet, ville de Nicolet.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la ville de Nicolet, le SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

U. MARTEL, Jr.,

Trois-Rivières, 28 juin, 1875. Syndic.
[Première publication, 3 juillet, 1875.] 3447 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Luke Ford, de Cowansville, dans le canton de Dunham, province de Québec, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes

Rule of Court.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.
No. 333.

Patrick G. Carvill, of Liverpool, in that part of the united kingdom of Great Britain and Ireland, called England, and Thomas G. Barr, of the city and district of Montreal, merchants co-partners and doing business together as such at Montreal, under the name of Carvill, Barr & Co.,
Plaintiffs;

vs.

Samuel Whitehouse, of the city and district of Montreal, tinsmith,
Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANC,

Sheriff.
3750

Montreal, 17th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.
No. 460.

Samuel Moss, Hyam Moss, Jacob Moss and Joseph Moss, all of the city and district of Montreal, merchants, co-partners and doing business together as such there under the firm of S. H. & J. Moss,
Plaintiffs;

vs.

John F. McCuaig, of the said city and district of Montreal, forwarder,
Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

C. A. LEBLANC,

Sheriff.
3786

Montreal, 21st July, 1875.

Sales of Real Estate under Insolvent Act.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Henri René, of the town of Nicolet, district of Three-Rivers, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, du Platon street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement containing two perches and fifteen feet in front by five perches and fourteen feet in depth, bounded in front, to the south-east, by Saint-Hyacinthe street, in rear, to the north-west, by Théophile Désilets and Edward Beauchemin, on one side, to the south-west, by Augustin Dupuis, and on the other side, to the north-east, by Jacques Frédéric Lacroix—with a house and other dépendencies thereon erected, being number 303 on the cadastre of Nicolet, town of Nicolet.

To be sold at the parochial church door of the town of Nicolet, on the SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

U. MARTEL, Jr.,

Three-Rivers, 28th June, 1875. Assignee.
[First published, 3rd July, 1875.] 3448

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Luke Ford, of Cowansville, in the township of Dunham, and province of Quebec, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having

ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Une certaine étendue de terre faisant partie du lot numéro vingt-quatre dans le quatrième rang du dit canton de Dunham, décrit comme suit : commençant au poteau du coin sud-ouest d'un emplacement appartenant à Robert Ross, sur le chemin qui conduit de Cowansville susdit à Dunham Flats, delà courant à l'est, suivant la ligne sud de Ross, neuf perches, deux pieds et six pouces, delà vers le sud, à la rue Caroline, delà vers l'ouest, au dit chemin qui conduit de Cowansville susdit à Dunham Flats, delà vers le nord, au point de départ—avec une maison en bois surélevée.

Pour être vendue, sur les lieux, LUNDI, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

M. O. HART,
Syndic.

Frelighsburg, P. Q., 13 juillet, 1875. 3743
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Norman Van Alstyne, fondateur et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le quartier Sainte-Anne, dans la dite cité de Montréal, connue et désignée comme partie du lot No. 1502, sur le plan et le livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Anne, dans la dite cité de Montréal, contenant cent dix-huit pieds six pouces de front, sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds six pouces, mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

Pour être vendue au Palais de Justice, dans la cité de Montréal, LUNDI, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE, A. D. 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,
Syndic.

Merchant's Exchange Building,
Montréal, 30 juin, 1875. 3485 2
[Première publication, 3 juillet, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas B. Charlton, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain tract or parcel of land making part of lot number twenty-four, in the fourth range of the said township of Dunham, described as follows: commencing at the south-west corner post of a building lot owned by Robert Ross, on the road leading from said Cowansville to Dunham Flats, thence running east, following Ross's south line, nine rods, two feet and six inches, thence south, to Caroline street, thence west, to the said road leading from said Cowansville to Dunham Flats, thence north, to place of beginning—with a wooden building thereon erected.

To be sold, on the premises, on MONDAY, the TWENTY-SEVENTH day of SEPTEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

M. O. HART,
Assignee.

Frelighsburg, P. Q., 13th July, 1875. 3744
[First published, 24th July, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Québec,
District of Montréal. }

In the matter of Norman Van Alstyne, of the city and district of Montreal, founder and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previously to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit.

That certain lot or parcel of ground lying and being in the Sainte-Anne's ward, in the said city of Montreal, known and designated as part of lot No. 1502, on the official plan and book of reference for the Sainte-Anne's ward, in the said city of Montreal, containing one hundred and eighteen feet six inches in front, by a depth ninety-five feet six inches english measure, more or less,—without warranty as to precise measurement.

To be sold at the court house in the city of Montréal, on MONDAY, the SIXTH day of SEPTEMBER, A. D. 1875, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

A. B. STEWART,
Assignee.

Merchant's Exchange Building,
Montreal, 30th June, 1875. 3486
[First published, 3rd July, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Thomas B. Charlton, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office,

autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Deux lopins de terre sis et situés dans le quartier Sainte-Anne, dans la cité de Montréal, connus comme étant les numéros 466 et 467 (quatre cent soixante-six et quatre cent soixante-sept), sur le plan et le livre de renvoi officiels pour le dit quartier—et une maison en briques à deux étages, sus-érigée, et ses dépendances.

Pour être vendus, au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, LUNDI, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON.

Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 30 juin 1875.

3497 2

[Première publication, 3 juillet, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Rimbeault & Levasseur, marchands, de Saint-Jérôme de Matane, faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

1. Une terre située dans le deuxième rang des seigneuries et paroisses de Saint-Jérôme de Matane, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur; bornée au nord-nord-ouest par la première concession, au sud-est par la troisième concession, au sud-ouest par Olivier Harrison, et au nord-est par Eusèbe Rimbeault—avec maison, grange et autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située au même lieu, contenant six arpents de front sur quarante arpents de profondeur; bornée au nord-ouest par la première concession, au sud-est à l'extrémité de la dite profondeur, au sud-ouest par Eusèbe Rimbeault, et au nord-est par Olivier Harrison—sans bâties, mais avec circonstances et dépendances.

3. Une lisière de terre de forme irrégulière située à l'endroit appelé Petit Matane, dans les dites paroisses et seigneuries de Saint-Jérôme de Matane, contenant cinq perches et demi de front au nord-ouest, et trois perches en arrière au sud-est, trois perches et six pieds de profondeur au sud-ouest, et trois perches et quatre pieds au nord-est, le tout plus ou moins—ensemble une maison sus-érigée, circonstances et dépendances; bornée au nord-ouest par le chemin public, au sud-est, nord-est et sud-ouest par Louis Talbot père.

4. Une autre lisière de terre aussi de forme irrégulière située au même lieu comme le lot 3, contenant environ trente pieds de front sur 60 pieds de profondeur, courant le long du chemin appelé Route du Moulin, formant un angle, et suivant la ligne de la petite rivière Matane, au nord-est jusqu'au point du dit angle, le tout plus ou moins—avec le hangar sus-érigé, circonstances et dépendances; bornée au nord-ouest par le chemin public, au sud-ouest par la route du moulin, au nord-est et sud-est par la dite petite rivière Matane.

Premier et deuxième lot, pour être vendus sujets à la réserve que l'occupant actuel restera en possession jusqu'au 15 mai 1876. La possession des deux autres lots pourra être immédiate.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale

in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

Two certain lots of ground situate and being in the Saint-Ann's ward, in the city of Montreal, known as numbers 466 and 467 (four hundred and sixty-six and four hundred and sixty-seven), on the official plan and book of reference of the said ward—with a two story brick house thereon erected, and its dependencies.

To be sold, at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on MONDAY, the SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

JOHN FULTON,

Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 30th June, 1875.

3498

[First published, 3rd July, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Rimbeault & Levasseur, of Saint-Jérôme de Matane, merchants, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A farm situate in the second concession of the seignior and parish of Saint-Jérôme de Matane, containing 4 arpents frontage by 40 arpents in depth; bounded to the north-west by the first concession, to the south-east by the third concession, to the south-west by Olivier Harrison, and to the north-east by Eusèbe Rimbeault—together with house, barn and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another farm situate at the same place, containing 6 arpents frontage by 40 arpents in depth; bounded to the north-west by the first concession, to the south-east by the end of the said depth, to the south-west by Eusèbe Rimbeault, and to the north-east by Olivier Harrison—without any buildings thereon, but with circumstances and dependencies.

3. A strip of land of an irregular form, situate at the place known as Little Matane, in the said parish and seignior of Saint-Jérôme de Matane, containing 54 perches in front to the north-west, and 3 perches in the rear to the south-east, 3 perches and 6 feet in depth to the south-west, and 3 perches and 4 feet to the north-east, the whole more or less—together with a house thereon erected, circumstances and dependencies; bounded to the north-west by the main road, to the south-east, north-east and south-west by Louis Talbot senr.

4. Another strip of land likewise of an irregular form, situate at the same place as lot 3, containing about 30 feet frontage by 60 feet in depth, running along the road called Route du Moulin, forming an angle, and following the line of the Little River Matane, on the north-east, to the point of the said angle, the whole more or less—together with the hangar thereon erected, circumstances and dependencies; bounded to the north-west by the main road, to the south-west by the Route du Moulin, to the north-east and south-east by the said Little River Matane.

First and second lots to be sold subject to the reserve that the present occupant shall remain in possession till the 15th May, 1876. Possession of the two other lots can be taken immediately.

To be sold, at the parochial church door of Saint-

de Saint-Jérôme de Matane, comté de Rimouski, le
NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à MIDI.

OWEN MURPHY,

Syndic.
2931 3

Québec, 25 mai, 1875.

[Première publication, 5 juin, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } **FULGENCE PREFON-**
No. 38. } **TAINE**, Demandeur;
contre **LEWIS T. BROWN**, Dame **MATHILDE COTE**,
tant en son nom qu'en sa qualité de tutrice à ses en-
fants mineurs *et al.*, Défendeurs.

1. La moitié sud-ouest du lot numéro trois, dans le huitième rang du canton de Wickham.
2. La moitié nord du lot numéro quinze, dans le quatrième rang du canton de Wickham.
3. La moitié sud-est de la moitié sud-ouest de la moitié sud-est du lot numéro six, dans le troisième rang du canton de Wickham.
4. La moitié sud-est de la moitié nord-ouest du lot numéro cinq, dans le quatrième rang du canton de Wickham,—avec une maison de pierre et autres bâties dessus érigées.

A distraire du dit immeuble:

1. L'emplacement d'un nommé Caya, contenant environ quatre acres en superficie,—avec la maison dessus construites.
2. L'emplacement de Jules C. Léon Morazain, contenant un demi arpent de front sur trois arpents de profondeur,—avec la maison et l'écurie dessus construites.
3. L'emplacement de Jules C. Léon Morazain, contenant quarante pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise,—avec la maison dessus construites.

4. L'emplacement sur lequel est bâtie la maison d'école,—avec la maison dessus construite.
Comme appartenant à Joseph Boisvert.

5. Les trois quarts nord-est du lot numéro quatre du cinquième rang du canton de Wickham.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du shérif, Député shérif.
Arthabaskaville, 20 avril, 1875. 2203 3

[Première publication, 24 avril, 1875.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit—pour le district d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } **LOUIS EDOUARD PA-**
No. 147. } **CAUD**, Demandeur;
contre **CLAUDE LEMIEUX**, Défendeur.

1. Un morceau de terre étant le quart du lot numéro vingt du quatrième rang du canton de Nelson, avoisinant le lot numéro dix-neuf du dit rang—avec les bâties dessus construites.

2. Un morceau de terre étant la moitié du lot numéro vingt dans le troisième rang du canton de Nelson, joignant du côté sud-ouest à Napoléon Bégin, et du côté nord-est à Edouard Duchesneau ou J. B. Hall.

Jérôme de Matane, county of Rimouski, on the
NINTH day of AUGUST next, at NOON.

OWEN MURPHY,

Assignee.

Québec, 25th May, 1875.

[First published, 5th June, 1875.]

2932

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **FULGENCE PREFON-**
No. 38. } **TAINE**, Plaintiff; against
LEWIS T. BROWN, Dame **MATHILDE COTE**, as
well in her own name as in her quality of tutrix to
her minor children, *et al.*, Defendants.

1. The south-west half of lot number three, in the eighth range of township Wickham.
2. The north half of lot number fifteen, in the fourth range of township Wickham.
3. The south-east half of the south-west half of the south-east half of lot number six, in the third range of township Wickham.
4. The south-east half of the north-west half of lot number five, in the fourth range of township Wickham—with a stone house and outbuildings thereon erected.

Reserving from the said real estate:

1. The emplacement of one Caya, containing about four acres in extent—with the house thereon erected.
2. The emplacement of Jules C. Léon Morazain, containing half an arpent in front, by three arpents in depth—with the house and shed thereon erected.

3. The emplacement of Jules C. Léon Morazain, containing forty feet in front, by one hundred feet in depth, english measure—with the house thereon erected.

4. The emplacement upon which the school house is built—with the house thereon erected.
As belonging to Joseph Boisvert.

5. The north-east three quarters of lot number four, of the fifth range of township Wickham.

To be sold at the registry office, for the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY-SIXTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's office, Deputy sheriff.
Arthabaskaville, 20th April, 1875. 2204

[First published, 24th April, 1875.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court—for the district of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **LOUIS EDOUARD PA-**
No. 147. } **CAUD**, Plaintiff; against
CLAUDE LEMIEUX, Defendant.

1. A piece of land being the quarter of lot number twenty in the fourth range of the township of Nelson, adjoining lot number nineteen of said range—with the buildings thereon erected.

2. A piece of land being the half of lot number twenty in the third range of the township of Nelson, joining on the south-west side to Napoléon Bégin, and on the north-east side to Edouard Duchesneau or J. B. Hall.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIX-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député shérif.
Arthabaskaville, 12 avril, 1875. 2037 3
[Première publication, 17 avril, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } **JOSEPH SAUL BEAU-**
No. 62. } **DETTE, Demandeur ; vs. CORNELIUS HICKEY, Défendeur.**

La moitié nord-est de la moitié sud-est du lot numéro vingt-deux, dans le cinquième rang du canton de Tingwick, contenant cinquante acres en superficie—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement, du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du shérif, Député shérif.
Arthabaskaville, 22 avril, 1875. 2199 3
[Première publication, 24 avril, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } **GEORGE JEREMIE PA-**
No. 1. } **CAUD, Demandeur ; contre JOHNY BOUTIN, Défendeur.**

Une terre de trois arpents de front sur la profondeur du lot de terre numéro vingt-et-un du premier rang du canton d'Halifax, joignant au nord-ouest à David Senneville, et au sud-est à François Lheureux, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 14 avril, 1875. 2039 3
[Première publication, 17 avril, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } **JOSEPH COUILLARD,**
No. 27. } **Demandeur ; contre EPHREM PARIS, Défendeur.**

1. Deux acres de terre en superficie, faisant partie du quatrième quart, côté nord du lot de terre numéro un du second rang du canton d'Arthabaska, à prendre sur l'une ou l'autre rive de la rivière Nicolet ou sur les deux rives à la fois.

2. Trois acres de terre en superficie, faisant partie du premier quart, côté sud du lot numéro deux du second rang d'Arthabaska, à prendre sur l'une ou l'autre rive de la rivière Nicolet, ou sur les deux rives à la fois.

3. Un moulin à carder, un moulin à scie et un moulin à fouler, installés sous et dans le même bâtiment avec, de plus, une maison, une étable et une remise érigées sur une portion des terrains ci-dessus désignés, avec tous les mouvements et machines qui constituent les dits moulins, et la chaussée et le pouvoir d'eau qui les met en opération.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du shérif, Député-shérif.
Arthabaskaville, 22 avril, 1875. 2201 3
[Première publication, 24 avril, 1875.]

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the NINETEENTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy-sheriff.
Arthabaskaville, 12th April, 1875. 2038
[First published, 17th April, 1875.]

FIERI FACIAS.

District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } **JOSEPH SAUL BEAU-**
No. 62. } **DETTE, Plaintiff ; vs. CORNELIUS HICKEY, Defendant.**

The north-east half of the south-east half of lot number twenty-two, in the fifth range of the township of Tingwick, containing fifty acres in superficies—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY-EIGHTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's office, Deputy-sheriff.
Arthabaskaville, 22nd April, 1875. 2200
[First published, 24th April, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } **GEORGE JEREMIE PA-**
No. 1. } **CAUD, Plaintiff ; against JOHNY BOUTIN, Defendant.**

A land containing three arpents in front by the depth of the lot of land number twenty-one in the first range of the township of Halifax, joining to the north-west David Senneville, and to the south-east, by François Lheureux, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 14th April, 1875. 3040
[First published, 17th April, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court district of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } **JOSEPH COUILLARD,**
No. 27. } **Plaintiff ; against EPHREM PARIS, Defendant.**

1. Two acres of land in extent, forming part of the fourth quarter north side of lot number one, of the second range of township of Arthabaska, to be taken off either bank of the river Nicolet, or off both together.

2. Three acres of land in extent, forming part of the first quarter of south side of lot number two, of the second range of the township of Arthabaska, to be taken off either bank of the river Nicolet, or off both bank together.

3. A carding mill, a saw mill and fulling mill placed under and within the same building—with also a house, a stable and shed erected upon a portion of the lots hereinabove described, with all the apparatus and machinery which constitute the said mills, and the dam and the water power which puts them in operation.

To be sold at the registry office, for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY-EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's office, Deputy-sheriff.
Arthabaskaville, 22nd April, 1875. 2202
[First published, 24th April, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } **ISAIE TREMBLAY**, du No. 238. } township de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, cultivateur, Demandeur; contre **OCTAVE BERGERON**, du même lieu, aussi cultivateur, Défendeur.

Le lot de terre numéro cinquante-sept, situé dans le rang ouest du chemin Sydenham, dans le township de Chicoutimi, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins, borné en front au dit chemin Sydenham, en profondeur aux terres du cinquième rang sud-ouest, du côté sud-est à Thomas Bergeron, et du côté nord-ouest à Isaïe Tremblay—avec la maison, la grange, l'étable et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le **VINGT-NEUVIEME** jour du mois de **NOVEMBRE** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

O. BOSSÉ,

Bureau du Shérif, Chicoutimi, 19 juillet, 1875. Shérif, 3845
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } **ISAIE TREMBLAY**, of the No. 238. } township of Chicoutimi, county of Chicoutimi, farmer, Plaintiff; against **OCTAVE BERGERON**, of the same place, also farmer, Defendant.

Lot of land number fifty-seven, situate in the west range of the Sydenham road, in the township of Chicoutimi, containing fifty acres in extent, more or less, bounded in front by the said Sydenham road, in rear by the lands of the fifth range, south-west, on the south-east side by Thomas Bergeron, and on the north-west side by Isaïe Tremblay,—with the house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependancies.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the **TWENTY-NINTH** day of the month of **NOVEMBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of December next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Chicoutimi, 19th July, 1875. Sheriff, 3846
[First published, 24th July, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } **JOSEPH GASPARD LA-** No. 260. } **VIOLETTE**, Demandeur; contre **NORBERT BONNEAU**, Défendeur.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Patrick, de Sherrington, au côté sud-est du main road, comté et district susdit, contenant cent quatre arpents en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise; borné en front par le dit chemin, en profondeur par William Atkins, d'un côté par John McGarvey, et d'autre côté par Matthew McCaffrey—avec une grange dessus construites. Sujet le dit immeuble à la charge en faveur d'Edouard Patenaude, cultivateur, de la dite paroisse Saint-Patrick, de Sherrington, opposant en cette cause, de la continuation jusqu'au premier d'octobre prochain, du bail des dits immeubles consenti par le premier au défendeur, le tout telle que mentionné dans l'opposition du dit Edouard Patenaude et sous les charges, clauses et

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } **JOSEPH GASPARD LAVIO-** No. 260. } **LETTE**, Plaintiff; against **NORBERT BONNEAU**, Defendant.

2. A farm situate in the said parish of Saint-Patrick de Sherrington, on the south-east side of the main road, county and district aforesaid, containing one hundred and four arpents in superficies, more or less, without any guarantee as to precise measure; bounded in front by the said road, in depth by William Atkins, on one side by John McGarvey, and on the other side by Matthew McCaffrey—with a barn thereon erected. Subject the said immovable to charges in favor of Edouard Patenaude, yeoman of the said parish of Saint-Patrick de Sherrington, opposant in this cause, of the continuation until the first day of October next, of the lease of the said immovables, consented by the latter to the defendant, the whole as mentioned in the opposition of the said Edouard Patenaude, and under

conditions mentionnées au dit bail.

Pour être vendu (sujette comme susdit) à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, le SEIZIÈME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 16 juillet, 1875. 3751
[Première publication, le 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } HILAIRE BARRIERE, De-
No 54. } mandeur ; vs. JOSEPH
REGNIER, Défendeur.

1. Un emplacement situé au village de Lacolle, paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, de la contenance d'un demi arpent en superficie, borné en front, à l'ouest, par la rue Church, en profondeur, et des deux côtés, par W. H. Vanvliet, avec une maison, grange, remise et boutique de forge dessus construites.

2. Un tiers indivis d'un autre emplacement situé au même lieu, de la contenance d'un demi arpent en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, borné en front, par la rue Church, en profondeur, par W. H. Vanvliet, d'un côté, au nord, par R. C. Derrick, et d'autre côté, au sud, par Thomas Skafe, avec une boutique et une autre grande bâtisse dessus construite.

3. La jouissance et usufruit la vie durant du dit défendeur, d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, faisant partie du lot numéro cinq, dans la quatrième concession au nord du Domaine, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, borné en front, par le chemin de la dite quatrième concession, en profondeur, par les terres de la cinquième concession, d'un côté, au nord, par Edouard Régnier, père, et d'autre côté, au sud, par Calixte Rémillard, sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 20 juillet, 1875. 3777
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.
No. 2558.

Canada, } PIERRE P. MARTIN, De-
Province de Québec, } mandeur ; vs. NORBERT
District d'Iberville. } BONNEAU, Défendeur.

3. Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, de la contenance d'un quart d'arpent en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; borné en front par le chemin public, en profondeur par les représentants de Anastase Charron, d'un côté par les représentants de Narcisse Barré, et d'autre côté par une rue avec une maison en briques, une maison en bois, une écurie et autres bâtisses dessus construites. A être vendu avec réserve en faveur de François Barré, cultivateur de la paroisse de Saint-Rémi, d'un constitut annuel de douze piastres par année, payable le premier de novembre de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Patrick de Sherrington, le VINGT-SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

Bureau du shérif, Shérif.
Saint-Jean, 15 mai, 1875. 2672
[Première publication, le 22 mai 1875.]

the charges clauses and conditions mentioned in said lease.

To be sold (subject as aforesaid) at the church door of the parish of Saint-Patrick de Sherrington, on the SIXTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty-fifth day of August next.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Johns 16th July 1875. 3752
[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit : } HILAIRE BARRIERE,
No. 54. } Plaintiff ; vs. JOSEPH
REGNIER, Defendant.

1. An emplacement situate at the village of Lacolle, parish of Saint-Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, containing one half of an arpent in superficies ; bounded in front, to the west, by Church street, in depth and on both sides by W. H. Vanvliet—with a house, barn, shed and a blacksmith's shop thereon erected.

2. One undivided third of an other emplacement situate at the same place, containing one half of an arpent in superficies, more or less, without any guaranty as to precise measure ; bounded in front by Church street, in rear by W. H. Vanvliet, on one side, to the north, by R. C. Derrick, and on the other side, to the south, by Thomas Skafe—with a shop and another large building thereon erected.

3. La jouissance et usufruit during the life of said defendant, of a farm situate in the said parish of Saint-Bernard de Lacolle, being part of lot number five in the fourth concession ; north of Domaine, containing two arpents in front by twenty-eight arpents in depth ; bounded in front by the road of said fourth concession, in depth by the lands of the fifth concession, on one side, to the north, by Edouard Régnier, père, and on the other side by Calixte Rémillard—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Bernard de Lacolle, on the TWENTY-FIFTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of December next.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Johns, 20th July, 1875. 3778
[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.
No. 2558.

Canada, } PIERRE P. MARTIN
Province of Québec, } Plaintiff ; vs. NORBERT
District of Iberville. } BONNEAU, Defendant.

3. An emplacement situate at the village of the said parish of Saint-Patrick de Sherrington, containing one quarter of an arpent in superficies, more or less, without any guaranty as to precise measure ; bounded in front by the public road, in depth by the representatives of Anastase Charron, on one side by the representative of Narcisse Barré, and on the other side by a street—with a brick house, a wooden house, a horse stable and other buildings thereon erected. With reserve in favor of François Barré, yeoman of the parish of Saint-Rémi, of a constitut annuel of twelve dollars per year payable on the first day of November of every year.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Patrick de Sherrington, on the TWENTY-SEVENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of October next.

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-John's 15th May, 1875. 2688
[First published, 22nd May, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure, District de Joliette.

No. 822. } **THEOPHILE PAUZÉ**, fils, Demandeur; contre **CHS. AUGÉ**, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Thomas, dans la seigneurie d'Autray, contenant trois arpents et plus, de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front à la rivière, en profondeur à Jean Baptiste Boucher et Elie Martineau, d'un côté à David Masse, et de l'autre à Alexis Champagne—sans bâtisses.

2. Une autre terre située au même lieu, de trois arpents de front sur vingt de profondeur; bornée en front à la rivière, en profondeur à Félix Lafond, fils, et un nommé Paquin, d'un côté à Désiré Champagne, et de l'autre côté à Antoine Roy—avec maison, hangar, écurie et autres bâtisses.

Pour être vendues, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Thomas, dans le district de Joliette, **LUNDI**, le **QUATRIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le quinze octobre prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,
Joliette, 25 mai, 1875.Shérif.
2885 2

[Première publication, 29 mai, 1875.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court, District of Joliette.

No. 822. } **THEOPHILE PAUZÉ**, junior, Plaintiff; against **CHARLES AUGÉ**, Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint Thomas, in the seigniorie of D'autray, containing three arpents and more in front by twenty arpents in depth; bounded in front to the river, in depth to Jean Baptiste Boucher and Elie Martineau, on one side to David Masse, and to the other to Alexis Champagne—without buildings.

2. Another land situate at the same place, of three arpents in front by twenty in depth; bounded in front to the river, in depth to Félix Lafond, junior, and one named Paquin, on one side to Désiré Champagne, and on the other side to Antoine Roy—with a house, hangar, stable and other buildings.

To be sold, at the church door of the parish of Saint Thomas in the district of Joliette, on **MONDAY**, the **FOURTH** day of the month of **OCTOBER** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth October next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,
Joliette, 25th May, 1875.Sheriff.
2886

[First published, 29th May, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } **PIERRE GAGNON**, com-
No. 100. } merçant, de Sainte-
Anne de la Pocatière, Demandeur; contre **LOUIS GAMACHE**, cordonnier, du dit lieu, Défendeur, c'est à savoir :

Un terrain situé au premier rang Sainte-Anne de la Pocatière, d'un demi arpent de front sur quatre arpents, plus ou moins, de profondeur, borné au nord-ouest et au sud-est, au collège de Sainte-Anne, au sud-ouest, partie au dit collège, partie à Henry Miville, écuyer, et partie à la route de l'Eglise, et au nord-est, partie à Joseph Dionne, écuyer, et partie à Charles Couillard,—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances; distraction faite toutefois conformément à l'opposition afin de distraire de Charles Edouard

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit : } **PIERRE GAGNON**, trader,
No. 100. } of Sainte-Anne de la Pocatière, Plaintiff; against **LOUIS GAMACHE**, shoemaker, of the same place, Defendant, to wit :

A land situate in the first range of the parish of Sainte-Anne de la Pocatière, of one half arpent in front, by four arpents, more or less, in depth, bounded on the north-west and south-east, by the Sainte-Anne's College, on the south-west, partly by the Sainte-Anne's College, partly by Henry Miville, esquire, and partly by la route de l'Eglise, and on the north-east, partly by Joseph Dionne, esquire, and partly by Charles Couillard,—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies, with reservation, however, according to the opposition *afin de*

Couillard, forgeron, de Sainte-Anne de la Pocatière, laquelle par le jugement de la cour supérieure du vingt-trois juin, mil huit cent soixante-et-quinze a été maintenue.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à UNE heure après-midi. Le dit bref rapportable le premier septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 20 juillet, 1875. 3827
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit siégeant à Kamouraska.

Kamouraska, à savoir: } E. ZEAR DESCHENE,
No. 3362. } Ecuyer, marchand, de
Saint-Pacôme, Demandeur; contre MAGLOIRE
BEAUPRÉ, ouvrier, du même lieu, Défendeur, c'est-à-savoir:

Un circuit de terre ou emplacement de forme irrégulière, sis et situé sur le troisième rang de la seigneurie de La Bouteillerie, en la paroisse de Saint-Pacôme, pouvant former quatorze perches de front sur dix perches et demie de profondeur, le tout plus ou moins; tenant au sud-est à Joseph Corbin, au sud-ouest à Henri Lévesque, au nord-est à la route dite *Route Pruchière*, et au nord-ouest à Henri Lévesque—avec une maison et une étable dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pacôme, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'août prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 14 avril, 1875. 2069 3
[Première publication, 17 avril, 1875.]

distraire of Charles Edouard Couillard, blacksmith, of Sainte-Anne de la Pocatière, which was maintained by judgment of the superior court, on the twenty-third day of June, one thousand eight hundred and seventy-five.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Sainte-Anne de la Pocatière, on the TWENTY-FOURTH day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the first day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Kamouraska, 20th July, 1875. 3828
[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court—Sitting at Kamouraska.

Kamouraska, to wit: } ELZEAR DESCHENE,
No. 3362. } Esquire, merchant, of Saint-Pacôme, Plaintiff; against MAGLOIRE BEAUPRÉ, laborer, of the same place, Defendant, to wit:

A circuit of land or emplacement of irregular outline, situate and being in the third range of the seigniorie of La Bouteillerie, in the parish of Saint-Pacôme, forming fourteen perches in front by ten perches and a half in depth, the whole more or less—bounded on the south-east by Joseph Corbin, on the south-west by Henri Lévesque, north-east by the by road called *Route Pruchière*, and on the north-west by Henri Lévesque—with a house and stable thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Pacôme, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of August next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 14th April, 1875. 2070
[First published, 17th April, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs qu'ils que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } CHARLES J. BAIRD, et al.,
No. 2048. } Demandeurs; contre Dame
HANNAH O'REILLY, *ès-qualité*. Défenderesse.

La moitié indivise d'un lopin de terre sis et situé à l'extrémité ouest du faubourg Saint-Laurent, dans la cité de Montréal, contenant quarante pieds de front sur la rue Aylmer, sur soixante-deux pieds de profondeur, à laquelle profondeur il y a douze pieds de largeur, sur quatre-vingts pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front à la rue Aylmer, en arrière à un homme Hilaire ou représentants, du côté nord-ouest à la rue du Maire, et du côté est partie à la veuve Meany et partie à M. Joseph Boulanger—avec une maison en bois à deux étages, une maison en bois à un étage et hangar sus-érigés, et toutes circonstances et dépendances; lequel lot de terre est maintenant connu sur le plan et livre de renvoi officiel de la dite cité comme le numéro onze cent quatre-vingt-un (1181), quartier Saint-Antoine.

Pour être vendu, à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } CHARLES J. BAIRD, et al.,
No. 2048. } Plaintiffs; against Dame
HANNAH O'REILLY, *ès-qualité*, Defendant.

The undivided half of a lot of land situate, lying and being at the west extremity of Saint-Lawrence suburbs, in the city of Montreal, containing forty-feet in front on Aylmer street, by seventy-two feet in depth, at which depth there is twelve feet wide by eighty feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Aylmer street, in the rear by one Hilaire or representatives, on the north-west side by Mayor street, and on the south-east side partly by the widow Meany and partly by Mr. Joseph Boulanger—with a two story and a one story wooden houses and shed thereon erected, and with all and every the members and appurtenances thereunto belonging, and which is now known on the official plan and book of reference of the said city as number eleven hundred and eighty-one (1181), Saint-Antoine ward.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-FIFTH day of NOVEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The

bref rapportable le treizième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 20 juillet, 1875. 3783
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } A l'instance de messieurs
No. 293. } DORION & DORION, avocats, de Montréal, sur distraction des frais ; contre les terres et tenements d'EUSTACHE BRUNET dit LETANG, de la paroisse de Sainte-Geneviève, dans une cause ou le dit Eustache Brunet dit Letang et al., étaient demandeurs ; et Venance Brunet dit Letang et al., défendeurs.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève dit district, de la contenance de deux arpents et sept perches de front, sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins ; borne en front par la rivière des Prairies, en profondeur à Isidore Daniel, du côté nord-est à Marc Legault, et du côté sud-est, au bout des terres de la Côte Saint-Rém — avec une maison en bois, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Geneviève, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 20 juillet, 1875. 3781
[Première publication, 24 juillet, 1875.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } M AGLOIRE EUGENE
No. 2740. } CHARPENTIER, Demandeur ; contre PIERRE HOULE, Défendeur.

1. Quatre lots de terre sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, et connus et désignés sous les numéros vingt-neuf, trente, trente-et-un et trente-deux (Nos. 29, 30, 31 et 32) du plan de subdivision du lot portant le numéro onze cent cinquante-cinq (1155) d'après les plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, contenant chaque lot, vingt-deux pieds de largeur sur soixante-et-onze pieds de profondeur, borné en front, par la rue Wolfe, derrière, par les représentants de B. H. Lemoine, d'un côté, par le lot numéro vingt-huit, et d'autre côté, par le lot numéro trente-trois, — avec quatre maisons à trois étages lambrissées en briques et autres bâtisses dessus érigées.

2. Quatre lots de terre sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, et connus et désignés sous les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt (17, 18, 19 et 20) du plan de subdivision du lot portant le numéro onze cent cinquante-cinq (1155) d'après les plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, contenant chaque lot vingt-deux pieds de front sur soixante-et-onze pieds de profondeur, borné en front, par la rue Wolfe, en arrière, par les représentants de B. H. Lemoine, d'un côté, par le numéro seize (No. 16), et de l'autre côté, par le numéro vingt-et-un (No. 21), — avec quatre maisons à trois étages lambrissées en briques et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du shérif, Montréal, 25 mai, 1875. 2845 2
[Première publication, 29 mai, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMANENTE
No. 1359. } DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse ; contre PIERRE HOULE, Défendeur.

1. Un lopin de terre contenant deux lots de terre situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, et portant les numéros soixante-et-deux et soixante-et-trois, aux plan et livre de renvoi de subdivision, du lot de terre connu et désigné sous le numéro

said writ returnable on the thirteenth day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 20th July, 1875. 3784
[First published 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } AT the instance of Messrs.
No. 293. } DORION & DORION, advocates, of Montreal, distracting for costs ; against the lands and tenements of EUSTACHE BRUNET dit LETANG, of the parish of Sainte-Geneviève, in a cause wherein the said Eustache Brunet dit Letang and others were Plaintiffs, and Venance Brunet dit Letang and others were Defendants.

A land situate and being in the parish of Sainte-Geneviève, district aforesaid, containing two arpents, seven perches in front, by twenty-four arpents in depth, more or less, bounded in front by river des Prairies, in rear by Isidore Daniel, on the north-east side by Marc Legault, and on the south-east side by the end of the Côte Saint-Rémi lands, — with a wooden house and others buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Geneviève, on the TWENTY-FIFTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of December next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 20th July, 1875. 4782
[First published, 24th July, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } M AGLOIRE EUGENE CHAR-
No. 2740. } PENTIER, Plaintiff ; against PIERRE HOULE, Defendant.

1. Four lots of land situate and being in Saint-James ward of the city of Montreal, and known and described as numbers twenty-nine, thirty, thirty-one and thirty-two (Nos. 29, 30, 31 and 32), on the plan of the subdivision of lot bearing the number eleven hundred and fifty-five (1155), on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid, in the city of Montreal, each lot containing twenty-two feet in width, by seventy-one feet in depth, bounded in front by Wolfe street, in rear by the representatives of B. H. Lemoine, on one side by lot number twenty-eight, and on the other side by lot number thirty-three, — with four three story houses faced with brick, and outbuildings thereon erected.

2. Four lots of land situate and being in Saint-James ward, in the city of Montreal, known and described as numbers seventeen, eighteen, nineteen and twenty (17, 18, 19 and 20), on the subdivision plan of the lot bearing the number eleven hundred and fifty-five (1155), on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid, in the city of Montreal, each lot containing twenty-two feet in front, by seventy-one feet in depth, bounded in front by Wolfe street, in rear by the representatives of B. H. Lemoine, on one side by number sixteen (No. 16), and on the other side by number twenty-one (No. 21), — with four three story houses faced with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office in the city of Montreal, on the FIFTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of October next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 25th May, 1875. 2846
[First published, 29th May, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE JACQUES - CARTIER
No. 1359. } PERMANENT BUILDING SOCIETY, Plaintiff ; against PIERRE HOULE, Defendant ;

1. A piece of land containing two lots situate in Saint-James ward, in the city of Montreal, bearing the numbers sixty-two and sixty-three on the plan and book of reference for the subdivision of the lot known and described as number eleven hundred and fifty-five

onze cent cinquante-cinq aux plan et livre de renvoi officiels, du dit quartier Saint-Jacques, à distraire sur la partie sud-est du dit lot numéro soixante-et-trois, une lisière de terrain de quatre pieds de largeur, sur soixante-et-cinq pieds de profondeur, qui fait partie d'un passage mitoyen, dont il sera ci-après question—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâties dessus construites.

2. Un autre lopin de terre contenant six lots de terre situés dans le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, connus et désignés aux susdits plan et livre de renvoi de subdivision sous les numéros soixante-et-quatre, soixante-et-cinq, soixante-et-six, soixante-et-sept, soixante-et-huit et soixante-et-neuf, à distraire cependant sur la partie nord-ouest des dits lots numéros soixante-et-quatre, soixante-et-cinq et soixante-et-six, une lisière de terrain de huit pieds de largeur, sur une profondeur de soixante-et-cinq pieds, pour former avec la susdite lisière de terrain de quatre pieds de largeur, le passage mitoyen ci-dessus mentionné—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâties dessus construites, ce dit lopin de terre contenant de plus, un autre morceau de terre situé au même lieu, de quinze pieds de largeur, sur une profondeur de cinquante-cinq pieds, étant la partie sud-est, du lot de terre connue et désigné aux susdits plan et livre de renvoi de subdivision sous le numéro soixante-et-six A, borné en front par une autre partie du dit numéro officiel, onze cent cinquante-cinq, appartenant à la corporation de Montréal, d'un côté par le susdit lot numéro soixante-et-six, d'autre côté, par le susdit lot numéro soixante-et-sept, et en arrière par le résidu du dit lot numéro soixante-et-six A, avec l'usage en commun avec d'autres du susdit passage et de la ruelle formée du susdit résidu du dit lot soixante-et-six A, avec cet usage en commun pour tous et chacun des lots de terre sus-décrits.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

C. A. LEBLANC

Bureau du Shérif,
Montréal, 25 mai, 1875.

Sheriff.
2847 2

[Première publication, 29 mai, 1875]

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure pour le district de Montréal.
Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE MAISON-NEUVE, Demanderesse; contre les terres et tenements d'ALEXIS DUFAUT, père, Défendeur;

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, de la contenance de vingt pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et étant composé des parties de lots suivants, savoir :

1. De la partie sud-est du lot numéro onze cent quarante-cinq, douze des plan et livre de renvoi de la subdivision du lot No. 1145 des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, cette subdivision préparée et déposée suivant les dispositions de l'article 2175 du Code Civil du Bas-Canada, laquelle partie sud-est se trouve de la contenance d'environ dix-huit pieds de largeur, soixante-et-dix pieds de profondeur, et est borné en front, au sud-ouest, par la rue Papineau, en arrière, par le dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, d'un côté au nord-ouest par la partie nord-ouest, du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, douze, et d'autre côté, par le lot numéro onze cent quarante-cinq, treize, des plan et livre de renvoi de la dite subdivision.

2. De la partie nord-ouest du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, treize des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, laquelle partie nord-ouest se trouve de la contenance d'environ deux pieds de large sur soixante-et-dix pieds de profondeur, et est bornée en front au sud-ouest par la rue Papineau, en arrière par le dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit, d'un côté au nord-ouest par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, douze, et de l'autre côté par le résidu du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, treize. Et enfin.

3. De cette partie du dit lot numéro onze cent qua-

on the official plan and book of reference for Saint-James ward aforesaid, reserving from the south-east part of the said lot number sixty-three, a strip of land four feet wide by sixty-five feet deep, which form part of a common passage which will be mentioned hereafter—with a wooden house two story high and faced with brick, and outbuildings thereon erected.

2. Another piece of land containing six lots of land, situate in Saint-James ward in the city of Montreal, known and described on the said plan and book of official reference for the subdivision as numbers sixty-four, sixty-five, sixty-six, sixty-seven, sixty-eight and sixty-nine, reserving, however, from the north-west part of the said lots numbers sixty-four, sixty-five, sixty-six, a strip of ground eight feet wide by sixty-five feet in depth, to form with the said strip of ground of four feet the common passage above mentioned—with a wooden house two stories high, faced with brick, and outbuildings thereon erected. This piece of land also contains another parcel of land situate at the said place, fifteen feet wide by fifty-five feet in depth, being the south-east part of the lot known and described on the said plan and book of reference for the subdivision, as number sixty-six A, bounded in front by another part of the said official number eleven hundred and fifty-five belonging to the Corporation of Montreal, on one side, by said number sixty-six, and on the other side by lot number sixty-seven aforesaid, and in rear by the residue of lot number sixty-six A, with the use in common with others, of the said passage and of the lane formed of the said residue of lot number sixty-six A aforesaid, with the use in common for all and each of the said above mentioned lots.

To be sold at my office in the city and district of Montreal, on the FIFTH day of OCTOBER next at HALF past ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of November next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 25th May, 1875.

Sheriff.
2848

[First published, 29th May, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the Superior Court for the District of Montreal.
Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE MAISON-NEUVE, Plaintiff; against the lands and tenements of ALEXIS DUFAUT, senior, Defendant.

A lot of land or emplacement situate in Saint-Mary's ward, of the city of Montreal, containing twenty feet in front by eighty feet in depth, the whole english measure, more or less, without warranty as to precise contents, and composed of the following portions of lots, to wit :

1. The south-east part of lot number eleven hundred and forty-five, twelve on the official plan and book of reference of the subdivision of lot No. 1145 on the plan and book of reference for Saint-Mary's ward aforesaid, this subdivision being made and fyled pursuant to article 2175 of the Civil Code of Lower Canada, which said south-east part containing about eighteen feet in width, by seventy feet in depth, and is bounded in front, to the south-west, by Papineau street, in rear, by the said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen on the plan and book of reference for the said subdivision, on one side, to the north-west, by the north-west part of said lot number eleven hundred and forty-five, twelve, and on the other side, by lot number eleven hundred and forty-five, thirteen on the plan and book of reference for the said subdivision.

2. The north-west part of the said lot number eleven hundred and forty-five, thirteen on the plan and book of reference for the said subdivision : said north-west part of lot, containing two feet in width, by seventy feet in depth, and bounded in front, to the south-west, by Papineau street, in rear, by the said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen on one side, to the north-west, by the part hereinabove described of said lot number eleven hundred and forty-five, twelve, and on the other side, by the residue of said lot eleven hundred and forty-five, thirteen, and lastly.

3. By that part of said lot number eleven hundred

rante-cinq, dix-huit, des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, dont le front est de la même grandeur et contigue à l'arrière ligne des deux parties de lots de terre ci-dessus décrites, qui forment ensemble une largeur de vingt pieds et auxquelles la partie de terre présentement décrite sert de prolongement jusqu'à la profondeur de dix pieds, se trouvant ainsi cette partie de terre de la contenance de vingt pieds de large sur dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et étant bornée en front au sud-ouest par l'arrière ligne des deux parties de lots ci-dessus en premier lieu décrites, en arrière par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit, qui avec d'autres parties de lots de terre, forme la rue Mathieu, et les deux côtés par d'autres portions du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit—avec maison en brique autres bâtisses dessus construits.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 12 mai, 1875.

[Première publication, 15 mai, 1875.]

Shérif

2629 2

and forty-five, eighteen, on the plan and book of reference for the said subdivision; whereof the front is of the same extent and contiguous to the rear line of the two parts of the lots of land herein above described, which together form a width of twenty feet and to which the part of lot of land herein described serves as a prolongation up to the depth of ten feet, this parcel of land also contains twenty feet in width, by ten feet in depth, english measure, and is bounded in front, to the south-west, by the rear line of the two parties of lots hereinabove firstly described, in rear, by another portion of the said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen, which with other parts of lots of land forms Mathieu street, and on both sides by other portions of said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen,—with a brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the SIXTEENTH day of SEPTEMBER next, at NOON. Said writ returnable the twenty-seventh day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 12th May, 1875.

[First published, 15th May, 1875.]

Sheriff

2630

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir: } L'HONORABLE GÉDÉON
No. 327. } LOUIMET, et al., Demandeurs,

contre les terres et tenements de FLORE NORMAND, veuve de Joseph Payette, en son vivant, de la cité et district de Montréal, manufacturier de vermicelle et commerçant; la dite Flore Normand, agissant tant en son propre nom, étant commune en biens avec son dit époux, que comme tutrice à Eugénie Payette, enfant mineur de son dit mariage, Défenderesse.

Un emplacement sis et situé dans la cité de Montréal, dit district, sur le niveau de la rue Beaudry, quartier Saint-Jacques, portant le numéro onze cent vingt-huit, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Jacques, de la contenance de trente-six pieds de front, sur cent cinq pieds de profondeur, mesurant en superficie, trois mille sept cent quatre-vingt pieds, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise, le tout plus ou moins, mais tel que contenu dans les bornes suivantes, savoir: devant, par la dite rue Beaudry, d'un côté, par Auguste Vendelac, et de l'autre côté, par Louis Lamoureux, et derrière, par une personne inconnue,—avec une maison à deux étages en bois et inachevée à l'intérieur, aussi avec une vieille maison et autres bâtisses dessus érigées dans la cour.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,

Montréal, 12 mai, 1875.

[Première publication, 15 mai, 1875.]

Shérif

2627 2

Montréal, to wit: } THE HONORABLE GEDEON
No. 327. } LOUIMET, et al., Plaintiffs;

against the lands and tenements of FLORE NORMAND, widow of Joseph Payette, in his lifetime of the city and district of Montreal, manufacturer of vermicelli, and trader, the said Flore Normand, acting as well in her own name as common as to property with her said husband, as in her quality of tutrix to Eugénie Payette, minor child, issue of her said marriage, Defendant;

An emplacement situate and being in the city of Montreal, said district, on the alignment of Beaudry street, Saint-James' ward, being number eleven hundred and twenty-eight, on the official plan and book of reference prepared for Saint-James' ward aforesaid, containing thirty-six feet in front by one hundred and five feet in depth, forming a superficial extent of three thousand seven hundred and eighty feet, english measure, without warranty as to precise contents, the whole more or less, but such as comprised within the following limits, to wit: bounded in front by Beaudry street aforesaid, on one side by Auguste Vendelac, and on the other side by Louis Lamoureux, and in rear by some party unknown—with a two story wooden house and not finished inside, and also an old house and outbuildings thereon erected in the year.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the SIXTEENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,

Montreal, 12th May, 1875.

[First published, 15th May, 1875.]

Sheriff

2628

FIERI FACIAS.

De la Cour Supérieure—pour le District de Montréal.
Montréal, à savoir: } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE MAISONNEUVE,
No. 1057. }

Demanderesse; contre les terres et tenements d'ALEXIS DUFAUT, fils, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, de la contenance de vingt pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, et étant composé des parties des lots suivants, savoir:

1. De la partie sud-est du lot numéro onze cent quarante-cinq, treize, (1145-13) des plan et livre de renvoi de la subdivision du lot numéro onze cent quarante-cinq des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie; cette subdivision préparée et déposée suivant les dispositions de l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, laquelle partie sud-est comprend dix-neuf pieds de largeur sur soixante-et-dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et est bornée en front, au sud-ouest, par la rue l'apineau, en arrière par le lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit, des plan et livre de renvoi de la dite subdivision, d'un côté, au nord-ouest, par la partie nord-ouest du dit lot

From the Superior Court for the District of Montreal.
Montreal, to wit: } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE MAISONNEUVE,
No. 1057. }

Plaintiff; against the lands and tenements of ALEXIS DUFAUT, junior, Defendant.

A lot of land or emplacement situate in Saint-Mary's ward, of the city of Montreal, containing twenty feet in front, by eighty feet in depth, the whole english measure, more or less, without warranty as to precise contents, and composed of the portions of the following lots, to wit:

1. The south-east part of lot number eleven hundred and forty-five, thirteen, (1145-13) on the official plan and book of reference for the subdivision of lot number eleven hundred and forty-five on the official plan and book of reference for Saint-Mary's ward aforesaid, this subdivision being made and filed pursuant to article 2175 of the civil code of Lower Canada, which said south-east part contains about nineteen feet in width, by seventy feet in depth, english measure, and is bounded in front, to the south-west, by Papi-neau street, in rear, by the said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen, on the plan and book of reference for the said subdivision, on one side, to

numéro onze cent quarante-cinq, treize, et d'autre côté par le numéro onze cent quarante-cinq, quatorze, des plan et livre de renvoi de la dite subdivision

2. D'une lisière de terre d'un pied de large sur soixante-dix pieds de profondeur, prise sur la partie nord-est du lot numéro onze cent quarante-cinq, quatorze, des dits plan et livre de renvoi de la dite subdivision le long de la partie de terre sus-désignée, laquelle lisière de terre est bornée en front, au sud-ouest, par la rue Papineau, en arrière par le dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit, d'un côté au nord-ouest, par la partie ci-dessus désignée du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, treize, et d'autre côté par le résidu du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, quatorze.

3. Et enfin de cette partie du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit, des plan et livre de renvoi de la dite subdivision dont le front est de la même grandeur et contigue à l'arrière ligne des deux parties de terre ci-dessus décrites qui forment ensemble une largeur de vingt pieds et auxquelles la partie de terre proutement décrite sert de prolongement jusqu'à la profondeur de dix pieds, se trouvaient ainsi cette partie de terre de la contenance de vingt pieds de large, sur dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et étant bornée en front par l'arrière ligne des deux parties des lots ci-dessus en premier lieu décrites, en arrière par une autre portion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit, qui avec d'autres parties des lots de terre forment la rue Mathieu, et des deux côtés par d'autres portions du dit lot numéro onze cent quarante-cinq, dix-huit—avec maison en brique et autres bâtiments dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le SEIZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE HEURES ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de septembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif, Shérif,
Montréal, 12 mai, 1875. 2631 2
[Première publication, 15 mai, 1875.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } HENRY A. BETTS, Deman-
No. 2096. } deur ; contre JOHN C.
SPENCE, *vs-qualité*. Défendeur.

La moitié nord-ouest du lot (167), cent soixante-sept, sur le plan et le livre de renvoi officiels, du quartier St. Laurant, de la cité de Montréal, contenant environ cinquante pieds de front et environ quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, bornée en front à la rue St. Urbain, en arrière par une ruelle, d'un côté au sud-est par l'autre moitié du dit lot (167), cent soixante-sept, et de l'autre côté par le lot (166), cent soixante-six, sur le dit plan, avec une maison en brique sus-érigée, et tous les droits du Défendeur en sa dite qualité dans une maison d'école en brique érigée, et partie sur icelle partie sur l'autre moitié susdite du lot (167), cent soixante-sept, et toutes les dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX HEURES ET DEMIE, de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif,
Montréal, 25 mai, 1875. 2849 2
[Première publication, 29 mai, 1875.]

the north-west, by the north-west part of said number eleven hundred and forty-five, fourteen, and on the other side, by lot number eleven hundred and forty-five, fourteen on the plan and book of reference for the said subdivision.

2. Of a strip of land one foot wide by seventy feet in depth, taken off the north-west part of the lot number eleven hundred and forty-five, fourteen on the plan and book of reference for the said subdivision; along the piece of land hereinabove described which strip of land is bounded in front, to the south-west, by Papineau street, in rear, by the said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen, on one side, to the north-west, by the part hereinabove described of said lot number eleven hundred and forty-five, thirteen, and on the other side, by the residue of said lot eleven hundred and forty-five, fourteen, and lastly

3. Of that part of said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen, on the plan and book of reference for the said subdivision; whereof the front is of the same extent and contiguous to the rear line of the two parcels of land hereinabove described, which together form a width of twenty feet and to which the piece of land herein described serves as a prolongation up to the depth of ten feet, this parcel of land thus contains twenty feet in width, by ten feet in depth, English measure, and is bounded in front by the rear line of the two parts of lots hereinabove firstly described, in rear, by another portion of the said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen, which with other parts of lots of land forms Mathieu street, and on both sides by other portions of said lot number eleven hundred and forty-five, eighteen,—with a brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the SIXTEENTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-seventh day of September next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff,
Montreal, 12th May, 1875. 2632
[First published, 15th May, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } HENRY A. BETTS, Plaintiff;
No. 2096. } against JOHN C. SPENCE,
vs-qualité, Defendant.

The north-west half of lot (167), one hundred and sixty-seven, on the official plan and book of reference, for Saint-Lawrence ward, of the city of Montreal, containing about fifty feet front, and about ninety-five feet deep, bounded in front, by Saint-Urbain street, in rear, by a lane, on one side to the south-east, by the other half of said lot (167), one hundred and sixty-seven, and on the other side, by lot (166), one hundred and sixty-six, on said plan,—together with a brick house thereon erected, and all rights of Defendant in his said quality to the brick school house erected partly thereon, and partly on said other half of said lot (167), one hundred and sixty-seven, and all the dependencies thereto belonging.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of OCTOBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The writ returnable on the fifteenth day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff,
Montreal, 25th May, 1875. 2850
[First published, 29th May, 1875.]

Ventes par le Shérif—Ottawa.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de*

afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

De la Cour de Magistrat.

Province de Québec, } **THOMAS O'BRIEN**,
District d'Outaouais, } du canton de Hull, dans
No. 1158. } le comté d'Outaouais, culti-
vateur-proprétaire, demandeur; contre les terres et
tenements de **WILLIAM O'BRIEN**, du même lieu,
cultivateur-proprétaire, défendeur, à savoir:

La moitié sud du lot numéro sept, dans le sixième rang du susdit canton de Hull, contenant cent arpents de terre, plus ou moins—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du registrateur, pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de janvier, A. D. 1876.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif,

Aylmer, 19 juillet, 1875.

[Première publication, 24 juillet, 1875.]

Shérif.

3813

charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Magistrate's Court.

Province of Quebec, } **THOMAS O'BRIEN** of
District of Ottawa, } the township of Hull, in
No. 1158. } the county of Ottawa, yeoman,
plaintiff; against the lands and tenements of **WILLIAM O'BRIEN**, of the same place, yeoman, defendant, to wit:

The south half of lot number seven, in the sixth range of the township of Hull, aforesaid containing one hundred acres of land, more or less—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar, for the said county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRD day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifth day of January A. D., 1876.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office,

Aylmer, 19th July, 1875.

[First published, 24th July, 1875.]

Sheriff.

3814

Ventes par le Shérif—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir: } **DANS** une cause ou **JOSEPH**
No. 2916. } **PARÉ**, de la paroisse de
Sainte-Anne, dans le comté de Montmorency, com-
merçant, est Demandeur; **ONESIME GAGNON**, du
même lieu, cultivateur, est défendeur: ci-suit la description des terres du dit Joseph Paré, à savoir:

1. Une terre située en la paroisse Saint-Féréol, contenant cinq perches de front, depuis la Grande-Rivière Sainte-Anne, à aller vers le nord jusqu'au chemin royal, treize perches de front à aller au nord, jusqu'aux terres non concédées, borné au nord et au sud comme susdit, au nord-est, partie par Joseph Paré ou ses représentants, et partie par Bruno Poulin, et au sud-ouest, par Jean-Marie Simard,—avec ensemble, les maisons, granges et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; à distraire néanmoins de la dite terre l'emplacement appartenant à Bonaventure Lessard, suivant ses titres, ainsi que la partie vendue à Levison Sewell, écuier, aussi suivant ses titres, aussi les mêmes droits de passage pour l'usage des dalles du moulin de Ephrem Lamothe ou ses représentants, et ceux du dit Bruno Poulin, ses héritiers, ou ayant cause pour communiquer sur la partie de cette terre, au sud du dit chemin royal.

2. Un lopin de terre situé en la dite paroisse Saint-Féréol, de environ huit perches de front sur la profondeur, qu'il peut y avoir à prendre à seize perches en arrière de la maison actuelle du dit Sieur François Fontaine, fils, à aller vers le sud jusqu'à la Grande-Rivière Sainte-Anne, borné au nord et au sud comme susdit, d'un côté au sud-ouest, à Joseph Paré, et d'autre côté au nord-est, à Bruno Poulin,—circonstances et dépendances, avec le droit par le dit Sieur Joseph

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are require to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Quebec Circuit.

Quebec, to wit: } **IN** a cause wherein **JOSEPH**
No. 2916. } **PARÉ**, of the parish of Sainte-
Anne, in the county of Montmorency, is Plaintiff; and **ONESIME GAGNON**, of the same place, farmer, is Defendant, (here follows the description of the lands of the said Joseph Paré, to wit:

1. A land situate in the parish of Saint-Féréol, containing five perches in front between the river Sainte-Anne, running northward to the Queen's road, thirteen perches in front running north to the unconceded lands, bounded on the north and south as aforesaid, on the north-east, partly by Joseph Paré or his representatives, and partly by Bruno Poulin, and on the south-west, by Jean Marie Simard,—together with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving, however, from the said land the emplacement belonging to Bonaventure Lessard, according to his title deeds, and also the part sold to Levison Sewell, esquire, likewise according to his title deeds, also the same rights of passage for the use of the

of the mill belonging to Ephrem Lamothe or his representatives, and those of the said Bruno Poulin, his heirs or assigns, communicating from part of the said land to the Queen's highway.

2. A lot of land situate in the said parish of Saint-Féréol, of about eight perches in front by the depth there may be measuring at sixteen perches in rear of the actual residence of Mr. François Fontaine, fils, going southward to the Grande Rivière Sainte-Anne, bounded on the north and south as aforesaid, on one side, to the south-west, by Joseph Paré, and on the other side, to the north-east, by Bruno Poulin,—circumstances and dependencies, with the right in favor

Paré, de passer par un chemin du côté sud-ouest de l'emplacement du dit Sieur François Fontaine, pour arriver au chemin royal.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint-Féréol, le VINGT-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

Bureau du Shérif,
Québec, 19 juillet, 1875.

[Première publication, 24 juillet, 1875.]

C. ALLEYN,

Shérif.
3779

of the said Joseph Paré, of passing by a road south-west of the emplacement of the said François Fontaine, to reach the Queen's road.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Féréol, on the TWENTY-NINTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of December next.

Sheriff's Office,
Quebec, 19th July, 1875.

[First published, 24th July, 1875.]

C. ALLEYN,

Sheriff.
3780

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **A** MABLE COTÉ, de la paroisse No. 479. } de Saint-Agapit de Beauvillage, district de Québec, marchand, contre ELZEAR BARON, de la paroisse de Saint-Flavien, district de Québec, susdit, cultivateur, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Flavien, contenant un arpent et demi de front, sur cinquante-sept arpents, plus ou moins de profondeur, borné vers le nord-est au chemin du centre du front de la dite seigneurie de Sainte-Croix et vers le sud-ouest à la seigneurie de Lotbinière, ou au township de Nelson, joignant du côté nord à Alexis Faucher, et du côté sud au dit acquéreur,—avec une petite grange, dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située au même lieu, contenant un arpent et demi de front, sur cinquante-sept arpents plus ou moins de profondeur, borné vers le nord-est, au chemin du centre du front de la dite seigneurie de Sainte-Croix, et vers le sud-ouest à la seigneurie de Lotbinière, ou au township de Nelson, joignant au côté nord à la terre plus haut décrite, et du côté sud à Napoléon Gingras,—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Flavien, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.
Québec, 13 avril, 1875. 2067 3
[Première publication, 17 avril, 1875.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**AME ROSALIE DION, de la No. 915. } paroisse de Saint-Roch de Québec, veuve de feu Joseph Hamel, en son vivant du même lieu, marchand-épicer, contre NARCISSE BLEAU, navigateur et cultivateur, de la paroisse du Château-Richer, à savoir :

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Anne, dans le comté de Montmorency, contenant sept perches et demi de front, sur environ cent huit arpents de profondeur, borné au sud à la Rivière aux Chiens, au nord, à la limite des terres du premier rang, d'un côté, au sud-ouest, à Augustin Paré, et au nord-est à Jérôme Simard,—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Anne, le VINGT-SIXIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,

Shérif.
Québec 19 avril, 1875. 2177 3
[Première publication, 24 avril, 1875.]

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder.

Québec, à savoir : } **L**A CORPORATION DE LA No. 959. } **C**ITE DE QUEBEC, contre CHARLES BELANGER, de la cité de Québec, boucher, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Prince Edouard, quartier Saint-Roch, mesurant trente-neuf pieds et dix pouces de front, sur quatre-vingt-neuf pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front, vers le nord, à la dite rue Prince Edouard, en arrière, vers le sud, à Edouard Bélanger, d'un côté, vers l'est, à William Fortune, de l'autre côté, vers l'ouest, à Louis Masson,—circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 170), donné

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **A** MABLE COTÉ, of the parish of No. 479. } Saint Agapit de Beauvillage, district of Quebec, merchant; against ELZEAR BARON, of the parish of Saint Flavien, district of Quebec aforesaid, farmer, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Flavien, containing one arpent and a half in front by fifty seven arpents, more or less, in depth, bounded on the north-east by the central front road of the said seigniorie of Sainte Croix, and on the south-west by the the seigniorie of Lotbinière, or township Nelson, on the north side by Alexis Faucher, and on the south side by the said purchaser,—with a small barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land situate at the same place, containing one arpent and a half in front by fifty-seven arpents, more or less, in depth, bounded on the north-east by the central front road of the said seigniorie of Sainte Croix, and on the south-west by the seigniorie of Lotbinière, or township Nelson, on the north side by the land hereinabove described, and on the south side by Napoléon Gingras,—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Flavien, on the TWENTY-FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of September next.

C. ALLEYN,

Sheriff.
Quebec, 13th April, 1875. 2068
[First published, 17th April, 1875.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **D**AME ROSALIE DION, of the No. 915. } parish of Saint-Roch de Québec, widow of the late Joseph Hamel, in his lifetime of the same place grocer; against NARCISSE BLEAU, navigator and farmer, of the parish of Château-Richer, to wit :

A lot of land situate in the parish of Sainte-Anne, in the county of Montmorency, containing seven perches in front, by about one hundred and eight arpents in depth, bounded by the Rivière aux Chiens, on the north by the limit of the lands of the second range, on one side, to the south-west, by Augustin Paré, and on the north-east by Jérôme Simard,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Sainte-Anne, on the TWENTY-SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of September next.

C. ALLEYN,

Sheriff.
Quebec, 19th April 1875. 2178
[First published, 24th April, 1875.]

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **T**HE CORPORATION OF THE No. 959. } **C**ITY OF QUEBEC; against CHARLES BELANGER, of the city of Quebec, butcher, to wit :

An emplacement situate in the city of Quebec, Prince Edward street, Saint Roch's ward, measuring thirty-nine feet ten inches in front, by eighty-nine feet in depth, more or less, bounded in front, to the north by Prince Edward street, in rear to the south by Edouard Bélanger, on one side to the east by William Fortune, and on the other side to the west, by Louis Masson—circumstances and dependencies. This lot being number (170), given upon the plan for Saint

sur le plan du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 31 mai, 1875. 2975 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOHN WALTER DOUGLAS, de la cité de Londres, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre ; contre JAMES DOUGLAS, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, dans le district de Québec, médecin et chirurgien, à savoir :

Toute cette étendue de terre située à l'endroit appelée La Canardière, dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges, dans la paroisse de Saint-Roch-Nord de Québec, banlieue de Québec, contenant une superficie d'environ cinquante acres, plus ou moins, étant divisée en deux lots par le chemin de la Reine qui conduit à Beauport, et bornée en front au sud par la rivière Saint-Laurent, en arrière au nord par la propriété de l'asile des aliénés de Québec, à l'est par l'autre propriété du dit James Douglas, vendue à la compagnie de Dépôt et de Prêt du Canada, et Michael Guillaume Baby conjointement, et à l'ouest par la propriété du Séminaire de Québec—avec les bâtiments sus-érigés, circonstances et dépendances. Ce lot étant la partie ouest de chacun des numéros 588 et 589 donnés sur le plan de la paroisse de Saint-Roch-Nord de Québec, et le livre de renvoi d'icelui, faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

Pour être vendue à mon bureau, dans la cité de Québec, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de novembre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 22 mai, 1875. 2867 2
[Première publication, 29 mai, 1875.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ANTOINE ROUSSEL, ancien No. 693. } pilote, de la paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans ; contre FRANÇOIS-XAVIER GOSSELIN, tanneur, du même lieu, paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, à savoir :

Un terrain et emplacement sis et situé en la dite paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, près du quai de Saint-Jean, Isle d'Orléans, contenant environ onze perches, plus ou moins, de front sur la profondeur qu'il peut y avoir, à partir du chemin Royal à aller au fleuve Saint-Laurent ; borné vers le nord au dit chemin, au sud au dit fleuve, au nord-est au chemin de sortie, ou sortie de Paul Fontaine, au sud-ouest à Laurent Godbout—avec ensemble une maison à deux étages, comprenant une boutique ou tannerie et une grange et étable dans laquelle se trouve un moulin pour moudre de l'écorce, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean, Isle d'Orléans, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 1er juin, 1875. 2977 2
[Première publication, 5 juin, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises

Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SEVENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 31st May, 1875. 2976
[First published, 5th June, 1875.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JOHN WALTER DOUGLAS, of No. 1071. } the city of London, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England ; against JAMES DOUGLAS, of the parish of Saint-Roch de Québec, in the district of Quebec, physician and surgeon, to wit :

All that certain lot and parcel of ground, situate at the place called La Canardière, in the seigniorie of Notre-Dame des Anges, in the parish of Saint-Roch-North of Quebec, banlieue of Quebec, containing a superficies of about fifty acres, more or less, being divided into two lots by the Queen's highway leading to Beauport, and bounded in front to the south by the river Saint-Lawrence, in rear to the north by the property of the Quebec lunatic asylum, to the east by other property of the said James Douglas, sold to the Trust and Loan company of Canada, and Michael Guillaume Baby jointly, and to the west by the property of the Seminary of Quebec—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being the west part of each of the numbers 588 and 589 given upon the plan of the parish of Saint-Roch-North of Quebec, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of November next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 22nd May, 1875. 2868
[First published, 29th May, 1875.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ANTOINE ROUSSEL, ancien No. 693. } pilote, of the parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans ; against FRANÇOIS-XAVIER GOSSELIN, tanner, of the said parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans aforesaid, to wit :

A land and emplacement situate and being in the said parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans, near the wharf at Saint-Jean, Isle d'Orléans, containing about eleven perches, more or less, in front by the depth there may be between the Queen's road and the river Saint-Lawrence ; bounded on the north by the said road, on the south by the said river, on the north-east by the road serving as an outlet to Paul Fontaine, on the south-west by Laurent Godbout—together with a two story house, comprising a shop or tannery, and a barn and stable in which there is a tan bark mill, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Saint-Jean, Isle d'Orléans, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of October next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Quebec, 1st June, 1875. 2978
[First published, 5th June, 1875.]

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All

de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions au d'annuler, au de distraire, au de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } LOUIS ADELARD SENEAL, No. 9140. } Ecuyer, Demandeur ; contre JEAN VANASSE, fils, Défendeur ;

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, faisant partie des numéros douze et treize et des lots onze et douze de la division originale, dans le deuxième rang du township d'Upton, contenant trois arpents de front, sur environ vingt arpents de profondeur, tenant pardevant au chemin royal, par derrière à la ligne de la seigneurie de Deguire, d'un côté en haut, à Remi St. Amant, et d'autre côté en bas, à François Danis—avec circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le PREMIER OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt octobre prochain.

P. GUEVREMONT.

Bureau du shérif, Sorel, 25 mai, 1875. Shérif, 2857 2
[Première publication, 29 mai, 1875.]

PIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } AMEÉE GAGNON, écuyer, De- No. 1196. } mandeur ; contre PIERRE ANTAYA et NARCISSE ANTAYA, Défendeurs, comme appartenant au dit Pierre Antaya.

Une terre située en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, sur le rang du Chenal du Moine, de la contenance de un arpent deux perches et neuf pieds de front, sur quarante arpents de profondeur, tenant devant au fleuve Saint-Laurent, en profondeur à Edouard Paul Hus, représentant de J. D. Armstrong, écuyer, d'un côté à Narcisse Antaya, et d'autre côté à Alexis Antaya,—avec une maison, une grange, une étable et autres choses dessus érigées. A distraire cependant de cette terre un emplacement de soixante-et-six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, ci-devant vendue par le dit Pierre Antaya, à Olivier Paul, voyageur, de la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le dit emplacement borné comme suit, en front par le chemin de la Reine, en profondeur au bout des dits cent trente-deux pieds, d'un côté au sud-ouest à un fossé et d'autre côté à partie de la susdite terre circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le DEUX OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinze Octobre prochain.

P. GUEVREMONT.

Bureau du Shérif, Sorel, 25 mai, 1875. Shérif, 2859 2
[Première publication, 29 mai, 1875.]

PIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } CHARLES LOGIE ARMSTRONG, No. 1003. } Demandeur ; contre PIERRE ANTAYA, fils, Défendeur.

1. La moitié nord de la partie de l'Isle-à-Lapierre, située en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, de la contenance de soixante-et-dix arpents en superficie, bornée comme suit : par un bout, en haut, à la petite Baie, en bas, au Lac Saint-Pierre, du côté nord, par le chenal de l'Isle-aux-Corbeaux, et du côté sud, par les représentations de feu Jean-Baptiste Antaya,—sans bâtisse.

2. Un morceau de terre dans la partie sud de l'Isle-à-Lapierre, situé en la dite paroisse de Saint-Pierre de Sorel, d'environ quinze arpents et demie en superficie, sans garantie de mesure précise, borné en front, au chenal de l'Isle-des-Barques, en profondeur, au Défendeur, d'un côté, à Théophile Letendre, et d'autre côté, à Gilbert Berard et Bruneau Cardin,—sans bâtisses.

oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time, within six days next after the return of the Writ.

PIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } LOUIS ADELARD SENEAL, No. 9140. } Esquire, Plaintiff; against JEAN VANASSE, junior, Defendant ;

A lot of land situate in the parish of Saint-Bonaventure d'Upton, forming part of numbers twelve and thirteen and of lots eleven and twelve, of the original division, in the second range of the township of Upton, containing three arpents in front by about twenty arpents in depth, bounded in front by the Queen's road, in rear by the boundary line of the seigniorie of Deguire, on one side at the upper end, by Remi St. Amant, and at the other side to the lower end, by François Danis—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint-François du Lac, on the FIRST day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of October next.

P. GUEVREMONT.

Sheriff's Office, Sorel, 25th May, 1875. Sheriff, 2858
[First published, 29th May, 1875.]

PIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } AMEÉE GAGNON, esquire, No. 1196. } Plaintiff; against PIERRE ANTAYA, and NARCISSE ANTAYA, Defendants, as belonging to the said Pierre Antaya.

A land situate in the parish of Saint-Pierre de Sorel, on the Chenal du Moine range, containing one arpent two perches and nine feet in front, by forty arpents in depth; bounded in front by the river Saint-Lawrence, in rear by Edouard Paul Hus, representing J. D. Armstrong, esquire, on one side, by Narcisse Antaya, and on the other side, by Alexis Antaya—with a house, a barn, a stable and other dependencies thereon erected. Reserving, however, from the said land and emplacement of sixty-six feet in front by one hundred and thirty-two feet in depth, formerly sold by the said Pierre Antaya, to Olivier Paul, travelling agent, of the said parish of Saint-Pierre de Sorel, said emplacement being bounded as follows, to wit: in front by the Queen's road, in rear by the depth of the said hundred and thirty-two feet, on one side to the south-west by a ditch, and on the other side by part of the said land, circumstances and dependencies.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Saint-Pierre de Sorel, on the SECOND OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

P. GUEVREMONT.

Sheriff's Office, Sorel, 25th May, 1875. Sheriff, 2860
[First published, 29th May, 1875.]

PIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } CHARLES LOGIE ARMSTRONG, No. 1003. } Plaintiff; against PIERRE ANTAYA, junior, Defendant.

1. The north half of the part of the island called Isle-à-Lapierre, situate in the parish of Saint-Pierre de Sorel, containing seventy arpents in extent, bounded as follows : at one end, to the upper part, by the small Bay, below, Lake Saint-Peter, on the north side, by the channel of the island called Isle-aux-Corbeaux, and on the south side, by the representatives of the late Jean-Baptiste Antaya,—no buildings.

2. A parcel of land in the south part of the Isle-à-Lapierre, situate in the said parish of Saint-Pierre de Sorel, of about fifteen arpents and a half in extent, without warranty as to precise contents, bounded in front, by the channel of l'Isle-des-Barques, in rear by the Defendant, on one side, by Théophile Letendre, and on the other side, by Gilbert Berard and Bruno Cardin,—no buildings.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le DIX-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinq août prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 13 avril, 1875.

[Première publication, 17 avril, 1875.]

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Pierre de Sorel, on the NINETEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of August next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 13th April, 1875.

[First published, 17th April, 1875.]

FIERI FACIAS.

Sorel, à savoir : } **LA BANQUE DES MARCHANDS**
No. 9407. } **DU CANADA**, Demanderesse ;
contre **PIERRE ANTAYA, et al.**, Défendeurs, comme
appartenant à Pierre Lavallée, savoir :

Un certain terrain situé dans la partie inférieure de l'Isle à Lapière, à la tête du lac Saint-Pierre, dans la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, de la contenance de quinze arpents et quarante-quatre perches en superficie, désigné sous le numéro huit, tenant devant au Chenal des Barques, et par derrière à la ligne qui divise sur le long par moitié la dite isle, d'un côté en haut, au numéro sept, et d'autre côté en bas, au numéro neuf, ayant trois arpents et une perche de front, —sans bâtisse et en bois debout.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sept septembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif,
Sorel, 12 mai, 1875.

[Première publication, 15 mai, 1875.]

Sorel, to wit : } **THE MERCHANTS' BANK OF**
No. 9407. } **CANADA**, Plaintiff ; against
PIERRE ANTAYA et al., Defendants, as belonging to
Pierre Lavallée, to wit :

A certain lot situate in the lower part of the island called Isle-à-Lapière, at the head of Lake Saint-Peter, in the parish of Saint-Pierre de Sorel, containing fifteen arpents and forty-four perches in extent, described as number eight, bounded in front, by the channel called Chenal des Barques, and in rear, by the line which halves the said island lengthwise, on one side, at the upper end by number seven, and on the other side, at the lower end by number nine, measuring three arpents and one perches in front,—without buildings and covered with standing timber.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Pierre de Sorel, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-seventh day of September next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,
Sorel, 12th May, 1875.

[First published, 15th May, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le **Régistrateur** n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de **Venditioni Exponas**, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps, dans les six jours qui suivront le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

A la folle enchère de l'adjudicataire—District de Rimouski

Rimouski, à savoir : } **ABRAHAM HAMEL, et al.**,
No. 252. } Demandeurs ; contre
GEORGE MARTIN, Défendeur, et Jean-Baptiste Martin, adjudicataire, savoir :

Une terre située en le troisième rang de Saint-Anaclet, contenant deux arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord-ouest, aux terres du deuxième rang, au sud-est, à celles du quatrième rang, au sud-ouest, à Benjamin Collin, et au nord-est, à Ulger Banville,—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anaclet, le DIX-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

S. BERUBE,

Bureau du shérif,
Rimouski, 13 juillet, 1875.

[Première publication, 24 juillet, 1875.]

Député-shérif.
3747

Sheriff's Sales—Rimouski.

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

At the folle enchère of the purchaser—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } **ABRAHAM HAMEL, et al.**,
No. 252. } Plaintiffs ; against **GEORGE MARTIN**, farmer, Defendant, and Jean-Baptiste Martin, adjudicataire, to wit :

A land situate in the third range of the parish of Saint-Anaclet, containing two arpents and a half in front, by forty arpents in depth ; bounded on the north-west by the lands of the second range, on the south-east by those of the fourth range, on the south-west by Benjamin Collin, and on the north-east by Ulger Banville,—without buildings, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Anaclet, on the SEVENTEENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

S. BERUBE,

Sheriff's office,
Rimouski, 13th July, 1875.

[First published, 24th July, 1875.]

Deputy sheriff.
3748

Ventes par le Shérif.--St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **EDWARD T. BROOKS**,
No. 203. } de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, et **J. ALPHONSE CAMIRAND**, de la dite ville de Sherbrooke, tous deux avocats associés, faisant affaires ensemble comme tels à Sherbrooke susdit, sous les nom et raison de Brooks & Camirand, Demandeur; contre **EDWIN R. JOHNSON**, du canton de Stanstead, dans le dit district, en sa qualité de tuteur dûment nommé à James Robert Johnson, enfant mineur de James Johnson et feu Betsey Bacon, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, dans le dit district, contenant trois acres de terre, étant le coin nord-ouest du lot numéro trois dans le sixième rang du dit canton, bornée au nord au lot numéro quatre du dit sixième rang, à l'ouest au lot numéro trois dans le septième rang du dit canton, et des deux autres côtés par le résidu du dit lot numéro trois dans le dit sixième rang, et nommément par les terres appartenant à un nommé **Carlton Ayer**—et sur laquelle il y avait ci-devant une maison à deux étages et dépendances sus-érigées.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre, contenant treize acres, dans la partie ouest du lot numéro quatre dans le dit sixième rang du dit canton, bornée comme suit; commençant à un point sur le côté nord-est du chemin public, vis-à-vis de l'endroit où est bâtie la dite maison, trente pieds à l'est d'une certaine porte vis-à-vis la dite maison, delà dans une direction nord, jusqu'à un puits près de la grange sur le dit lot, delà dans une direction nord jusqu'au coin nord-est de la basse cour, delà dans une direction nord, en suivant la maille qui conduit au lac Massawippi, jusqu'à un point à près de quatorze perches de la ligne ouest du dit lot, delà nord, jusqu'à la ligne nord du dit lot, delà ouest, jusqu'au coin nord-ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au coin sud-ouest du dit lot, delà est, jusqu'au point de départ, la dite étendue de terre bornée à l'est par une autre partie du dit lot appartenant à **John S. Bacon**.

Troisièmement.—Cette partie du dit lot numéro quatre située au sud et à l'est du pont traversant la rivière Tomifobia, près de la dite maison et du chemin public qui conduit delà au village de Massawippi, dans le dit canton de Hatley, et

Quatrièmement.—Une autre étendue de terre étant vingt acres plus ou moins, du lot numéro cinq dans le dit sixième rang du dit canton, bornée et décrite comme suite: commençant sur la rive de la dite rivière Tomifobia, à un point dans la ligne qui divise les dits lots quatre et cinq dans le dit sixième rang, delà est, jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro cinq, delà nord, vingt-huit perches, delà ouest, parallèlement avec la première ligne mentionnée jusqu'à la ligne ouest du dit lot, delà sud, jusqu'au point du départ.

Pour être vendues au bureau du registrateur de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, au village de Stanstead Plain, dans le dit district, le **TROISIEME** jour D'AOUT prochain, à **ONZE** heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 17 juillet, 1875.

[Première publication, 24 juillet, 1875.]

Shérif.
3755

Sheriff's Sales.--St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint-François, to wit : } **EDWARD T. BROOKS**, of
No. 203. } of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François and **J. ALPHONSE CAMIRAND**, of the said town of Sherbrooke, both advocates and copartners, doing business together as such at Sherbrooke aforesaid, under the name and style of Brooks & Camirand, Plaintiffs; against **EDWIN R. JOHNSON**, of the township of Stanstead, in the said district, in his quality of tutor duly named and appointed to James Robert Johnson, minor son of James Johnson, and the late Betsey Bacon, Defendant, to wit :

Firstly.—That certain piece or parcel of land situate, lying and being in the township of Hatley, in the said district, containing three acres of land, being the north-west corner of lot number three in the sixth range of said township; bounded on the north by lot number four of the said sixth range, on the west by lot number three in the seventh range of said township, and on the other two sides by the rest of said lot number three in the said sixth range, and namely by lands belonging to one **Carlton Ayer**—and upon which there was formerly a two story dwelling house and outbuildings erected.

Secondly.—That piece or parcel of land, containing thirteen acres, being the west part of lot number four in the said sixth range of said township, bounded as follows, commencing at a point on the north-east side of the highway opposite to where the said dwelling house stood, thirty feet east of a certain gate opposite the said house, thence in a northerly direction to a well near the barn on the said lot, thence in a northerly direction to the north-east corner of the barn yard, thence in a northerly direction following the lane leading to the Massawippi Lake to a point within fourteen rods of the west line of the said lot, thence north to the north line of said lot, thence west to the north-west corner of said lot, thence south to the south-west corner of said lot, thence east to the place of beginning. The said parcel of land, bounded to the east by another part of said lot belonging to **John S. Bacon**.

Thirdly.—That portion of said lot number four, lying south and east of the bridge crossing the Tomifobia river, near the said house, and of the highway leading thence to Massawippi village, in the said township of Hatley, and

Fourthly.—Another certain piece or parcel of land being twenty acres, more or less, of lot number five in the said sixth range of said township, bounded and described as follows, commencing at the bank of the said Tomifobia river, at a point in the line dividing said lots four and five in the said sixth range, thence east to the south-east corner of said lots number five, thence north twenty-eight rods, thence west parallel with the first mentioned line to the west line of said lot, thence south to the place of beginning.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain village, in said district, on the **THIRD** day of **AUGUST** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fourth day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 17th July 1875.

[First published, 24th July, 1875.]

Shérif.
3756

Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-juré avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

PIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **HONORE LAMBERT**,
No. 316 } Cultivateur, de la paroisse du Mont-Carmel, Demandeur; contre **ISRAEL PLOUFFE**, journalier, de la cité de Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse du Mont-Carmel, dans le rang Saint-Louis, côté sud, de trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, bornée en front, par le chemin du dit rang, et se terminant en profondeur aux terres du rang Saint-Flavien, joignant d'un côté, au nord-est, à Thomas Rochefort, et de l'autre côté, au sud-ouest, à Flavien Jourdain—sans bâties.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse du Mont-Carmel, le **TREIZIEME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **ONZE** heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN

Bureau du shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 12 mai, 1875. 2617 2
[Première publication, 15 mai, 1875.]

PIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **NAZAIRE LEFEBVRE**,
No. 350. } **DENONCOURT**, écrl.,
avocat et procureur, des cité et district de Trois-Rivières, Demandeur; contre **THEODULPHE RENÉ**, cultivateur, de la paroisse Sainte-Monique, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, dans la concession sud-ouest de l'Isle à la Fourche, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front, à la rivière sud-ouest, et en profondeur, à la concession Saint-Joseph, du côté nord à Théophile René, et du côté sud, à Flavien Chapdelaine—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cinq cent quarante du cadastre, plan et livre de renvoi officiels, du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le **VINGT-TROISIEME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **ONZE** heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 13 mai, 1875. 2689 2
[Première publication, 22 mai, 1875.]

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } **HONORE LAMBERT**, Esq.,
No. 316 } Farmer, of the parish of Mont-Carmel, Plaintiff; against **ISRAEL PLOUFFE**, laborer, of the city of Three Rivers, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Mont-Carmel, in the Saint-Louis range, south side, of three arpents in front, by twenty arpents in depth, bounded in front, by the road of the said range, in rear, by the lands of the Saint-Flavien range, on one side, to the north-east, by Thomas Rochefort, and on the other side, to the south-west, by Flavien Jourdain,—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Mont-Carmel, on the **THIRTEENTH** day of **SEPTEMBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's office, Shérif.
Three-Rivers, 12th May, 1875. 2618
[First published, 15th May, 1875.]

PIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } **NAZAIRE LEFEBVRE** DE
No. 350 } **NONCOURT**, esquire, advocate and attorney, of the city of Three-Rivers, Plaintiff; against **THEODULPHE RENÉ**, farmer, of the parish of Sainte-Monique, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Sainte-Monique, in the south-west concession of Isle à la Fourche, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less; bounded in front by the south-west river, and in rear by the Saint Joseph concession, on the north side by Théophile René, and on the south side by Flavien Chapdelaine—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and described as number five hundred and forty on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet for the parish of Sainte-Monique.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Monique, on the **TWENTY-THIRD** day of **SEPTEMBER** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-ninth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's office, Shérif.
Three-Rivers, 13th May, 1875. 2690
[First published, 22nd May, 1875.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Horace W. Dawson, marchand, de Waterloo, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, rue Principale, Waterloo, mardi, le troisième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi,

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1873.

In the matter of Horace W. Dawson, trader, of Waterloo, P. Q., an Insolvent

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Main street, Waterloo, on Tuesday, the third day of August now next, at ten of the clock

pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

THOS. BRASSARD,
Syndic provisoire.
3753

Waterloo, P. Q., 15 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Letendre, failli.
Jeudi, le neuvième jour de septembre prochain, le failli, soussigné, demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. B. LETENDRE,
Failli.

Par J. A. MOUSSEAU,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 24 juillet, 1875. 3735

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas M. Walsh, commerçant, de Clarendon, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, le 30 juillet courant, à une heure p. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. BOURGEAU,
Syndic provisoire.
3729

Aylmer, 14 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Villeneuve, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait partie de la société de Villeneuve et Cyr, failli.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr et Lefebvre, bâtisse de la Banque d'Echange, No. 102, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-trois d'août prochain, à 11 heures a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.
3739

Montréal, 19 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Drapeau et Laroche, de Rimouski, faillis.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et une assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, vendredi, le sixième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour l'examen public des faillis et le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
3727

Québec, 10 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Dumouchel, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, tant individuellement que comme ayant fait des affaires ci-devant en société avec Pierre Charlebois, sous les nom et raison de Charlebois & Dumouchel, à Montréal susdit, comme hôteliers, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 27, Quarré Chaboillez, à Montréal, lundi, le neuvième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHYTE,
Syndic provisoire.
3733

Montréal, 16 juillet, 1875.

a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

THOS. BRASSARD,
Interim assignee.
3754

Waterloo, P. Q., 15th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *In the Superior Court.*

In the matter of Jean-Baptiste Letendre, an Insolvent.
On Thursday, the ninth day of September next, the undersigned insolvent will apply to the said court for his discharge under the above act.

J. B. LETENDRE,
Insolvent.

By J. A. MOUSSEAU,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 24th July, 1875. 3736

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas M. Walsh, trader, of Clarendon, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, the creditors are notified to meet at my office, on Friday, the thirtieth July instant, at one o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. BOURGEAU,
Interim assignee.
3730

Aylmer, 14th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Villeneuve, of the city of Montreal, contractor and trader, as having been a partner of the firm of Villeneuve & Cyr, and as well individually, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, No. 102, Saint-François-Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-third day of August next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.
3740

Montreal, 19th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Drapeau & Laroche, of Rimouski, Insolvents.

I, the undersigned, R. Henry Wurtele, of Quebec, have been appointed assignee, in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month, and a meeting of creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Friday, the sixth day of August next, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvents and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
3728

Quebec, 10th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Jean-Baptiste Dumouchel, of the city of Montreal, hotel-keeper and trader, herein acting as well individually as having heretofore carried on business in partnership with Pierre Charlebois, under the name and firm of Charlebois & Dumouchel, in Montreal aforesaid, as hotel-keepers, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 27, Chaboillez Square, in Montreal, on Monday, the ninth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,
Interim assignee.
3734

Montreal, 16th July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Cléophas Oulmet, failli.
Je, soussigné, Charles Albert Vilbon, écuyer, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de me produire leurs réclamations d'ici à un mois.

CHAS. ALB. VILBON,

Syndic.

Village Saint-Jean-Baptiste, 5 juillet, 1875.

3737

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jos. Hubert Marchildon, marchand, de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, failli.

Nous, soussignés, Nazaire Gagnon, de Champlain, et J. B. Poutre, de Montréal, avons été nommés syndics dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, N. Gagnon, l'un des syndics, dans le cours d'un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'assembler au bureau d'affaires du failli, en la dite paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, mardi, le vingt-septième jour de juillet courant, à dix heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et le règlement de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

NAZ. GAGNON,
J. B. POUTRE,

Syndics.

Champlain, 13 juillet, 1875.

3731

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Beaubien, entrepreneur et commerçant de bois, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, failli.

Je, soussigné, Adolphe Odilon Houle, syndic officiel, de la paroisse de Saint-Célestin, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler en la demeure de George Boisclerc, en la ville de Nicolet, mercredi, le onzième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

A. O. HOULE,

Syndic.

Saint-Célestin, 17 juillet, 1875.

3725

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Abraham Dubuc, entrepreneur et commerçant de bois, de la paroisse de Sainte-Monique, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à Sainte-Monique, dans sa demeure, mardi, le troisième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. O. HOULE,

Syndic provisoire

Saint-Célestin, 17 juillet, 1875.

3723

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Isaac Wissburg et Cie., de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Montréal, 20 juillet, 1875

3769

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Huston, marchand, du village de Princeville, personnellement et comme ayant fait affaires en société avec Edward Clarkin, sous les noms et raison sociale de Huston et Clarkin, à Princeville, et comme ayant été en société ci-devant avec Philip Eveleigh, sous le nom de Huston et Eveleigh, dans la cité de Montréal, failli.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Cléophas Oulmet, an Insolvent. I, the undersigned, Charles Albert Vilbon, esquire, of the village of Saint-Jean-Baptiste, district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHS. ALB. VILBON,

Assignee.

Village of Saint-Jean-Baptiste, 5th July, 1875. 3738

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Hubert Marchildon, trader, of the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, an Insolvent.

We, the undersigned, Nazaire Gagnon, of Champlain, and J. B. Poutre, of Montreal, have been appointed assignees in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, N. Gagnon, one of the assignee, within one month, and are hereby notified to meet at the insolvent's office, in the said parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, on Tuesday, the twenty-seventh day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

NAZ. GAGNON,
J. B. POUTRE,

Assignees.

Champlain, 13th July, 1875.

3732

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alfred Beaubien, contractor and lumber merchant, of the parish of Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Odilon Houle, official assignee, of the parish of Saint-Célestin, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet in the office of George Boisclerc, in the town of Nicolet, on Wednesday, the eleventh day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. O. HOULE,

Assignee.

Saint-Célestin, 17th July, 1875.

3726

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Abraham Dubuc, of the parish of Sainte-Monique, contractor and lumber merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Sainte-Monique, at his place of residence, on Tuesday, the third day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. O. HOULE,

Interim assignee.

Saint-Célestin, 17th July, 1875.

3724

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isaac Wissburg and Co., of the city of Montreal, traders, Insolvents.

A first and final dividend has been prepared, subject to objection until Tuesday, the tenth day of August next, after which day, dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Montreal, 20th July, 1875.

3770

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Huston, trader, of the village of Princeville, personally and as having carried on business with Edward Clarkin, under the name, style and firm of Huston and Clarkin, at Princeville, and as having been in partnership with Philip Eveleigh, under the name style, and firm of Huston and Eveleigh, in the city of Montreal, an Insolvent.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
3771

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Bedford.

Dans l'affaire de William Hungerford, failli.
Mercredi, le huitième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM HUNGERFORD,
Par HUNTINGDON & NOYES,
Ses procureurs *ad litem*.
3775

Sweetsburgh, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Hart, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une seconde et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
3767

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Boyer, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à mardi, le dixième jour d'août prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.
3773

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Picard, marchand de marchandises sèches, de Montréal, failli.

Je, soussigné, H. B. Lefebvre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, bâtisses de la banque d'Echange, coin des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-troisième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.
3765

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ecement & Frère, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au onze août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
3809

Montréal, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Bourgeau, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion, et si aucune opposition n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic, soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
3807

Montréal, 21 juillet, 1875.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until Tuesday, the tenth day of August next, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
3772

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Bedford.

In the matter of William Hungerford, an Insolvent.
On Wednesday, the eighth day of September next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

WILLIAM HUNGERFORD,
By HUNTINGDON & NOYES,
His attorneys *ad litem*.
3776

Sweetsburgh, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Hart, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Tuesday, the tenth day of August next, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
3768

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Boyer, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until Tuesday, the tenth day of August next, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.
3774

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Napoléon Picard, dry goods merchant, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, H. B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Exchange Bank Building, corner Notre-Dame and Saint-François-Xavier streets, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-third day of August next, at ten o'clock a. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.
3766

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ecement & Frère, an insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the eleventh day of August next, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
3810

Montreal, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Bourgeau, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and should no objection be made to said deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, the undersigned, will act upon said deed of composition and discharge, according to its terms.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
3808

Montreal 21st July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Tremblay, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le vingt-troisième jour d'août prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 20 juillet, 1875.

3811

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Henry Beckett, de la cité de Montréal, embouteilleur de bière et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 45, rue Wolfe, dans la cité de Montréal, lundi, le neuvième jour d'août, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.

Montréal, 21 juillet, 1875.

3789

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Mary Kennedy, épouse judiciairement séparée quant aux biens de Moïse Berthiaume, huissier, de la paroisse de Saint-Marthe, dans le comté de Vaudreuil, marchande publique, faillie.

La faillie m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, en la dite paroisse de Saint-Marthe, vendredi, le six août A. D., 1875, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. PHANEUF,
Syndic provisoire.

Rigaud, 20 juillet, 1875.

3805

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, }
District de Richelieu } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Letendre, failli. Jeudi, le neuvième jour de septembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge comme syndic en cette affaire, en vertu du dit acte.

G. I. BARTHE, Syndic.
Par J. A. MOUSSEAU,
Son procureur *ad litem*.

Sorel, 24 juillet, 1875.

3763

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Champion Brown, en sa capacité d'exécuteur testamentaire et administrateur des biens de feu John Patton, décédé, en son vivant, de la cité de Montréal, marchand de vaisselle, verrerie et poterie, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 22 juillet, 1875.

3821

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Poliquin, de la paroisse de Lavaltrie, dans le comté de Berthier et le district de Richelieu, commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, au village de Lavaltrie, le sept août prochain, à onze heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

J. O. CHALUT,
Syndic provisoire.

Berthier, 15 juillet, 1875.

3817

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Tremblay, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the twenty-third day of August next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 20th July, 1875.

3812

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Henry Beckett, of the city of Montreal, beer bottler and trader, an Insolvent

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 45, Wolfe street, in the city of Montreal, on Monday, the ninth day of August, at eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim assignee.

Montreal, 21st July, 1875.

3790

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Mary Kennedy, wife duly separated as to property of Moïse Berthiaume, bailiff, of the parish of Saint-Marthe, in the county of Vaudreuil, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are hereby notified to meet at her place of business, in the said parish of Saint-Marthe, on Friday, the sixth day of August A. D., 1875, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of her affairs and to appoint an assignee.

A. PHANEUF,
Interim assignee.

Rigaud, 20th July, 1875.

3806

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu } *Superior Court.*

In the matter of Jean-Baptiste Letendre, an Insolvent. On Thursday, the ninth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge as assignee in this matter, under the above act.

G. I. BARTHE, Assignee,
Per J. A. MOUSSEAU,
His attorney *ad litem*.

Sorel, 24th July, 1875.

3764

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Champion Brown, in his capacity of executor and administrator of the estate of the late John Patton, deceased, in his lifetime of the city of Montreal, dealer in china, glass and earthenware, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the ninth day of August next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

181, Saint-James street,
Montreal, 22nd July, 1875.

3822

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Poliquin, of the parish of Lavaltrie, in the county of Berthier and district of Richelieu, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, in the village of Lavaltrie, on the seventh day of August next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

J. O. CHALUT,
Interim assignee.

Berthier, 15th July, 1875.

3818

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Smith, de la cité de Montréal, expéditeur et commerçant, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants Exchange Buildings, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, jeudi, le vingt-sixième jour d'août, 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.
3787

Montréal, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Coupar, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, mardi, le trente-unième jour d'août, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
3799

Montréal, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francis Cory Multon & Thomas Cory Multon, tous deux des cité et district de Montréal, meubliers, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.
3791

Montréal, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis-H. Marchand, horloger, de Saint-Jean, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la ville de Saint-Jean, lundi, le neuvième jour d'août, 1875, à cinq heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. COOTE,
Syndic provisoire.
3815

Saint-Jean, P. Q., 15 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Deslauriers, commerçant, de la ville de Fraserville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu d'affaires du failli, à son domicile, le quatre août prochain, à dix heures du matin, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic provisoire.
3803

Fraserville, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James B. Macfarlane & Ebenezer Bain, de la cité de Montréal, plombiers, y faisant affaires sous la raison de Macfarlane & Bain, tant comme associés qu'individuellement, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, No. 47, rue Bleury, à Montréal, lundi, le neuvième jour d'août prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.
3837

Montréal, 22 juillet, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of George Smith, of the city of Montreal, forwarder and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Buildings, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty-sixth day of August, 1875, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.
3788

Montreal, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Coupar, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, on Tuesday, the thirty-first day of August, at three p. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official Assignee.
3800

Montreal, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Francis Cory Multon and Thomas Cory Multon, both of the city and district of Montreal, cabinet makers, Insolvents.

First and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the ninth day of August next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,
Official assignee.
3792

Montreal, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869*

In the matter of Louis-H. Marchand, watchmaker, of Saint-Johns, P. Q., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Saint-Johns, on Monday, the ninth day of August, 1875, at five o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

WM. COOTE,
Interim assignee.
3816

Saint-Johns, P. Q., 15th day of July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Deslauriers, of the town of Fraserville, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at his domicile, on the fourth day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

J. ELZ. POULIOT,
Interim assignee.
3804

Fraserville, 20th July 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James B. Macfarlane and Ebenezer Bain, of the city of Montreal, plumbers, carrying on business there under the firm of Macfarlane & Bain, as such partners and as individuals, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estates to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 47, Bleury street, Montreal, on Monday, the ninth day of August next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim assignee.
3838

Montreal, 22nd July, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Thomas Taillon, du township de Blandford, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à Saint-Louis de Blandford, dans le bureau du failli, vendredi, le sixième jour du mois d'août prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,

Syndic provisoire.

Plessisville de Somerset, 21 juillet, 1875. 3801

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Winifred Burk, des cité et district de Montréal, épouse de Mathais Johns, commerçante, faillie.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions, jusqu'au neuvième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,

Syndic officiel.

Montréal, 21 juillet, 1875.

3793

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Major, des cité et district de Montréal, marchand détailleur de marchandises sèches et commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officielle ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, bâties d'échange des marchands, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-cinquième jour d'août A. D., 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART.

Syndic.

Montréal, 19 juillet, 1875

3795

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Poulter, marbrier, Sherbrooke, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le cinquième jour d'août prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHAS. J. S. BACON,

Syndic.

Sherbrooke, 22 juillet, 1875.

3835

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de James Byrne, de Québec, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

THOS. EYERS,

Syndic.

Montréal, 17 juillet, 1875.

3847

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Rolland, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au Palais de Justice, ici, dans la chambre réservée pour les affaires de faillites, mardi, le dixième jour d'août prochain, à dix heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

JOHN WHITE,

Syndic provisoire.

Montréal, 22 juillet, 1875.

3839

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Bergeron, marchand, de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, failli.

Je, soussigné, Nazaire Gagnon, de Champlain, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler en

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Thomas Taillon, of the township of Blandford, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his office, at Saint-Louis de Blandford, on Friday, the sixth day of August next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,

Interim assignee.

Plessisville de Somerset, 21st July, 1875. 3802

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Winifred Burk, of the city and district of Montreal, wife of Mathais Johns, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the ninth day of August next, after which dividend will be paid.

A. B. STEWART,

Official assignee.

Montreal, 21st July, 1875.

3794

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of François-Xavier Major, of the city and district of Montreal, retail dry goods merchant, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty-fifth day of August A. D., 1875, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 19th July, 1875.

3796

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Poulter, marble manufacturer, Sherbrooke, an Insolvent.

A first and final dividend sheet in this matter has been prepared, open to objection until Thursday, the fifth day of August next, after which dividend will be paid.

CHAS. J. S. BACON,

Assignee.

Sherbrooke, 22nd July, 1875.

3836

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Byrne, of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month from this date.

THOS. EYERS,

Assignee.

Montreal, 19th July, 1875.

3848

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Louis Rolland, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet, at the Court House, here, in the room devoted to proceedings in insolvency, on Tuesday, the tenth day of August next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

JOHN WHYTE,

Interim assignee.

Montreal, 22nd July, 1875.

3840

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Bergeron, trader, of the parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, an Insolvent.

I, the undersigned, Nazaire Gagnon, of Champlain, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at his place of

la place d'affaires du failli, en la dite paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, mercredi, le vingt-huitième jour de juillet courant, à dix heures avant-midi, pour l'examen du failli, et le règlement de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

N. GAGNON,
Syndic.
3761

Champlain, 15 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. B. Desrochers, de Kingsey Falls, failli.

Une première et dernière feuille de dividende est préparée en cette affaire, et demeurera ouverte aux objections jusqu'au deuxième jour d'août prochain, après lequel les dividendes seront payés.

P. L. TOUSIGNANT,
Syndic.
3831

Arthabaskaville, 20 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Rooney & Hugh Dolan, tous deux de la cité de Montréal, marchands en gros de marchandises sèches, tant individuellement qu'y ayant fait affaires en société sous les nom et raison de Rooney & Dolan, commerçants, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, 57, rue Saint-Sulpice, dans la cité de Montréal, vendredi, le treizième jour d'août prochain, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de leurs affaires, et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic provisoire.
3841

Montréal, 22 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Narcisse Longtin, du township de Sulton, dans le district de Bedford, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires du failli, à Sulton Flat, mardi, le troisième jour d'août prochain, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JOSEPH LEFFBvre,
Syndic provisoire.
3843

Knowlton, 15 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, de Sainte-Victoire d'Arthabaska, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à Sainte-Victoire d'Arthabaska, dans le bureau du failli, mardi, le dixième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

OCT. OUELLETTE,
Syndic provisoire.
3833

Plessisville de Somerset, 22 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George B. Johnston and Robert Hiram J. Johnston, tous deux du canton Masham, comté d'Ottawa, marchands et commerçants, tant personnellement et individuellement que faisant affaires en société sous les nom et raison de Johnston & Brothers, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires des dits faillis, dans le canton Masham, le septième jour d'août prochain, à dix heures du matin, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

N. TETREAU,
Syndic provisoire.
3819

Hull, 21 juillet, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Carrier, Laine & Cie, faillis.

Avis est par le présent donné que les faillis ont déposé en mon bureau, No. 6, côte du Passage, Lévis, un acte de composition et décharge, comportant avoir été exécuté par une majorité des créanciers, des dits

business, in the said parish of Saint-François-Xavier de Batiscan, on Wednesday, the twenty-eighth day of July instant, at ten o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

N. GAGNON,
Assignee.
3762

Champlain, 15th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. B. Desrochers, of Kingsey Falls, an Insolvent.

A first and last sheet of dividend is prepared in this affair, and shall remain to oppositions till the second day of August next, after which day the dividends shall be paid.

P. L. TOUSIGNANT,
Assignee.
3832

Arthabaskaville, 20th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Rooney & Hugh Dolan, both of the city of Montreal, wholesale dry goods merchants, as well individually as having carried on business together in copartnership under the name or firm of Rooney & Dolan, traders, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, 57, Saint-Sulpice street, in Montreal, on Friday, the thirteenth day of August next, at 11 o'clock a. m., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,
Interim assignee.
3842

Montreal, 22nd July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Narcisse Longtin, of the township of Sulton, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the said insolvent a place of business in Sulton Flats, on Tuesday, the third day of August next, at one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

JOSEPH LEFFBvre,
Interim assignee.
3844

Knowlton, 15th July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Lefebvre, of Sainte-Victoire d'Arthabaska, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at Sainte-Victoire d'Arthabaska, at his office, on Tuesday, the tenth day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

OCT. OUELLETTE,
Interim assignee.
3834

Plessisville de Somerset, 22nd July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George B. Johnston and Robert Hiram Johnston, both of the township of Masham, in the county of Ottawa, merchants and traders, as well personally and individually as copartners, doing business under the name and firm of Johnston & Brothers, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at the place of business of said insolvents, in the township of Masham, on the seventh day of August next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

N. TETREAU,
Interim assignee.
3820

Hull, 21st July, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Carrier, Laine & Co., Insolvents. Notice is hereby given, that the insolvents have deposited in my office No. 6, côte du Passage, Lévis, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of the creditors of

faillis, représentant les trois-quarts en valeur de leurs dettes, sujet à être supputé pour vérifier telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, le syndic, soussigné, agira suivant les termes du dit acte de composition et décharge.

Et les créanciers des dits faillis sont par le présent notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, à Lévis, rue Saint-Laurent, le douzième jour d'août prochain, à 4 heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

E. LEMIEUX,
Syndic
3851

Lévis, 23 juillet, 1875.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.
Québec, 23 juillet, 1875.

Les députés à l'Assemblée Législative de la province de Québec, dont suivent les noms ont été élus le sept juillet courant :

Joseph Shehyn, écuyer, pour le district électoral de Québec-Est.

Louis Onésime Loranger, écuyer, pour le district électoral de Laval.

F. X. Ovide Méthot, écuyer, pour le district électoral de Nicolet.

L'Honorable Joseph Adolphe Chapleau, pour le district électoral de Terrebonne.

L'Honorable Maurice Laframboise, pour le district électoral de Shefford.

Etienne Théodore Paquet, écuyer, pour le district électoral de Lévis.

George Honoré Déschesne, écuyer, pour le district électoral de Témiscouata.

Joseph Daigle, écuyer, pour le district électoral de Verchères.

3173 L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

said insolvents, representing three fourths in value of their liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion, and if no opposition to said deed is made to me within three juridical days after the last publication of this notice, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

The creditors of the said insolvents are notified to meet at their place of business, at Lévis, in Saint-Lawrence street, on the nineteenth of August next, at 4 o'clock p. m., for the ordering of the affairs of the estate generally.

E. LEMIEUX,
Assignee,
3852

Levis, 23rd July, 1875.

OFFICE OF THE CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY.
Quebec, 23rd July, 1875.

The gentlemen whose names follow have been elected members of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, on the seventh day of July instant :

Joseph Shehyn, esquire, for the electoral district of Québec-East.

Louis Onésime Loranger, esquire, for the electoral district of Laval.

F. X. Ovide Méthot, esquire, for the electoral district of Nicolet.

The Honorable Joseph Adolphe Chapleau, for the electoral district of Terrebonne.

The Honorable Maurice Laframboise, for the electoral district of Shefford.

Etienne Théodore Paquet, esquire, for the electoral district of Lévis.

George Honoré Déschesne, esquire, for the electoral district of Témiscouata.

Joseph Daigle, esquire, for the electoral district of Verchères.

3174 L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.